



الضمان الإجتماعي
+o|H0%+ +o|oC%+
C N S S

Le devoir de vous protéger

**20
16**
**RAPPORT
ANNUEL**

WWW.CNSS.MA



SOMMAIRE

- 04** MOT DU DIRECTEUR GENERAL
- 05** INSTANCES DE GOUVERNANCE
- 07** MISSION ET VALEURS
- 08** PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 09** CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE

PREMIERE PARTIE REGIME GENERAL

- 12** CHIFFRES CLES
- 13** RETROSPECTIVE DES FAITS MARQUANTS
- 17** BILAN DES ACTIVITES
- 33** BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES
- 36** BILAN FINANCIER
- 38** COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

DEUXIEME PARTIE REGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

- 43** PRINCIPALES PHASES D'EVOLUTION
- 44** CHIFFRES CLES
- 45** FAITS MARQUANTS
- 46** BILAN DES ACTIVITES
- 51** BILAN FINANCIER
- 53** COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

MOT DU DIRECTEUR GENERAL



Saïd AHMIDOUCH
Directeur Général

Marquée par une large extension de la couverture sociale, la simplification des procédures, et l'amélioration de la qualité des services, l'année 2016 enregistre un tournant réel dans la transformation de la CNSS. En adéquation avec le plan triennal 2015-2017, la stratégie de la CNSS en 2016 a placé les besoins de ses clients au cœur de son action. La consistance de ses choix a permis à la CNSS de servir une population plus large, la faisant ainsi bénéficier de ses droits en matière de couverture sociale et médicale.

Ainsi, cette année a enregistré près de 181 000 nouveaux assurés portant le nombre total à 3 283 000 assurés contre 3 101 000 en 2015, soit une hausse de 5,87%, avec une masse salariale de 130,77 milliards de dirhams, contre 122,4 milliards en 2015, soit une progression de 6,8 %.

Concernant le montant des prestations servies, le chiffre est passé de 14,75 milliards de dirhams en 2015 à 15,5 milliards de dirhams en 2016 marquant ainsi un avancement de 5% pour le régime général. Dans le même ordre, le régime Assurance Maladie Obligatoire a connu une bonne progression avec un montant des prestations servies établi à 3,07 milliards de dirhams en 2016, contre 2,77 milliards de dirhams en 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 11%.

En matière de contribution à l'amélioration de l'emploi et de l'insertion professionnelle, la CNSS a procédé à la mise en oeuvre des mesures d'encouragement de l'emploi lancées par l'Etat. Il s'agit essentiellement des programmes Tahfiz, Contrat Insertion Amélioré (CIA) et Prise en Charge de la Couverture Sociale

(PCS) des jeunes diplômés.

En matière de dématérialisation, la CNSS a procédé en 2016 à la mise en place d'une large platette de solutions et de services au profit de ses clients. Ainsi, le portail «Damancom» a connu une refonte globale, augmentant son ergonomie, clarté et utilité. Le portail «Assurés» a également connu l'implémentation de nouvelles fonctionnalités et l'application «Ma CNSS» a doté les utilisateurs d'une solution de mobilité de premier ordre. Cette consolidation des outils de services électroniques illustre la volonté de la CNSS d'investir dans les solutions de prestation à distance, réduisant ainsi largement l'obligation de se rendre physiquement en agences, particulièrement dans les zones et les régions non couvertes. Ce large éventail de services permet de renforcer, par ailleurs, la proximité réelle avec le client, qui peut désormais accéder au «Tout CNSS» depuis son téléphone.

Dans le même sens, la modernisation des outils a eu un impact positif sur la simplification des procédures. Ceci a permis à la CNSS d'identifier près de 85% des enfants concernés par le contrôle de scolarité au titre de la saison scolaire 2015-2016, ce qui a fait dispenser aux bénéficiaires des prestations servies par la CNSS de produire annuellement les certificats de scolarité.

Somme toute, la CNSS n'épargnera aucun effort pour poursuivre l'amélioration de la qualité de ses services et ne cessera pas de mobiliser toutes ses forces vives pour se lancer dans de nouveaux projets afin de satisfaire ses clients et d'être à la hauteur de leurs aspirations.

INSTANCES DE GOUVERNANCE

Conseil d'Administration

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 24 membres titulaires, nommés par décret pour une période de 3 ans, dont :

- 8 représentants de l'Etat ;
- 8 représentants des employeurs ;
- 8 représentants des travailleurs.

Le Conseil d'Administration, ayant une composition tripartite, est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet. Il se réunit aussi souvent que les besoins de la caisse l'exigent et au moins deux fois par an.

Comité de gestion et d'études

Ce comité est issu du Conseil d'Administration. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration ou l'autorité gouvernementale déléguée par lui. Il est chargé, dans l'intervalle des réunions du Conseil d'Administration, de suivre la gestion de la Caisse et éventuellement de régler toutes les questions pour lesquelles il reçoit délégation du Conseil.

Il comprend :

- Un administrateur représentant le ministre chargé de l'emploi ;
- Un administrateur représentant le ministre chargé des finances ;
- Trois administrateurs représentant les travailleurs ;
- Trois administrateurs représentant les employeurs.

Les membres de ce comité sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans.

Comités spécialisés

Comité «Audit et Risques» : ce comité a un rôle consultatif, notamment en ce qui concerne l'établissement des comptes, les missions des auditeurs et commissaires aux comptes, le dispositif de contrôle interne et les risques.

Comité «Stratégie et Développement» : ce comité a un rôle consultatif dans les domaines des orientations stratégiques de la CNSS, les accords d'alliance et les opérations stratégiques significatives.



INSTANCES DE GOUVERNANCE



Membres du Conseil d'Administration



Président
M. Abdeslam SEDDIKI
Ministre de l'Emploi et des Affaires sociales



Vice-président
M. FAÏÇAL MEKOUAR
Représentant des employeurs



Vice-président
Mohamed ALAOUI
Représentant des travailleurs

Représentant de l'administration	Membres titulaires	Membres suppléants
Primature	M. ABDELHAK EL ARABI	M. KAMAL BENBRAHIM
Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	M. MOHAMED BOUTATA	M. ABDELATIF SAIDI
	MME SALIMA KHARBOUCHE	M. LAHCEN IFEZOUAN
Ministère de l'Economie et des Finance	M. ABDESSALAM EL JAZOULI EL FAR	M. AZIZ LOUBANI
Ministère de la Santé	M. MOHAMED ZADMARI	M. HATIM EL FAKIRI
	M. MOHAMED OUKHOUYA en remplacement de M. ZADMARI depuis le 22/08/2016	
Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes	M. Adil EL OUFIR	MME NADIA LAGDALI M. HAMID LEMLIKI en remplacement de Mme LEGDALI depuis 08/12/2016
Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications	MME LATIFA EL KHADRI BERRADA	M. TARIK HMAMI
Ministère chargé de la modernisation des secteurs publics	M. MOHAMED CHAHIB	M. AKRAM SOUILAH HAYANI
Représentants des employeurs	Membres titulaires	Membres suppléants
Confédération Générale des Entreprises du Maroc	MME MERIEM BENSALAH CHAQROUN	M. EL MOSTAFA SAJID
	M. FAÏÇAL MEKOUAR	M. KHALID CHEDDADI
	M. JAOUAD CHEIKH LAHLOU	M. HICHAM ZOUANAT
	M. ABDELKRIM MAZOUZI	M. HADJ TAHIRI
	M. AHMED KHOUADRI	M. LARBI AIT SLIMANE
Fédération des Chambres du Commerce, d'Industrie et de Services	M. BOUCHTA BOUSSOUF	M. MOHAMED RIAD
Fédération des Chambres d'Agriculture	M. ABDELMALEK EL BOUTAINE	M. MUSTAPHA HAKAKAT
Fédération des Chambres d'Artisanat	M. MAALAININE HIBATOU	M. KAMAL SABRI
Fédération des Chambres de la Pêche Maritime		
Organisations SYNDICALES	MEMBRES TITULAIRES	Membres suppléants
UMT	M. MOHAMED ALAOUI	M. ABDELALI BENABDELLAH
	M. NOUREDDINE SOULAIK	MME SAADIA BENEJMA
C.D.T	M. ABDEFETTAH BAGHDADI	M. MOHAMED AMARI
	M. HOUSSINE YAMANI	M. MOHAMED MAZOUR
	MME MERYEM ZAKHRI	M. ABDELILAH MOHARIR
U.G.T.M	M. EL MOSTAFA ABOUZAIID	M. ABDEFETTAH AMRI
		MME KHADIJA LAACHIR
		MME RABIA BERRADA



MISSION ET VALEURS

Mission

Au-delà de sa mission d'établissement public gérant le régime obligatoire de la sécurité sociale pour l'ensemble des salariés du secteur privé, la CNSS se voit également investie d'une seconde mission, celle d'œuvrer durablement pour l'amélioration de ses prestations et d'assurer des services de protection sociale toujours plus efficaces. Une ambition citoyenne pour laquelle la CNSS mobilise toutes ses forces vives.

Notre slogan «**LE DEVOIR DE VOUS PROTÉGER**» illustre parfaitement cet état d'esprit et notre engagement à satisfaire au mieux les besoins de nos clients.

Valeurs

La responsabilité sociale, l'orientation client et la valorisation du capital humain sont les trois valeurs que la CNSS met au cœur de ses activités pour réussir sa mission.

Responsabilité Sociale: La CNSS œuvre pour garantir l'accès aux soins de santé et la sécurité du revenu pour ses assurés et à généraliser la couverture médicale et sociale pour l'ensemble de la population assujettie au régime ainsi que leurs ayants-droit.

Orientation client: La CNSS mobilise toutes ses ressources pour se concentrer sur l'écoute, le conseil, la satisfaction et l'anticipation des attentes de ses clients Assurés et Affiliés en mettant à leur disposition des services interactifs qui répondent à leurs besoins dans les meilleurs délais et ce, d'une manière professionnelle, innovatrice et fiable.

Valorisation du capital humain: La CNSS investit dans les ressources humaines en formant des collaborateurs motivés pour mettre leurs compétences au service de ses clients.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions en 2016, dont deux pour le Régime Général et deux pour l'AMO et a pris 15 résolutions concernant le Régime Général et 8 résolutions relatives à l'Assurance Maladie Obligatoire.

Les principales résolutions ont porté sur :

I. Session de Janvier 2016 :

- ▶ Élection du vice-président du Conseil d'administration représentant les employeurs ;
- ▶ Désignation des représentants des employeurs au Conseil d'Études et de Gestion ;
- ▶ Désignation de nouveaux membres au Conseil Audit et Risques.

II. Session de Mai 2016 :

- ▶ Approbation du rapport du directeur général sur les activités de la CNSS au titre de 2015 ;
- ▶ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 21/12/2015 ;
- ▶ Prise d'acte du rapport du président du Conseil Audit et Risques ;
- ▶ Approbation de l'arrêté provisoire des états de synthèse au titre de 2015 ;
- ▶ Demande aux autorités publiques de modifier l'article 5 de la loi 1.72.184 pour prolonger le délai de dépôt de la demande de souscription à l'assurance volontaire à 36 mois au lieu de 12 mois ;
- ▶ Demande aux autorités publiques d'exiger des organismes soumis à l'article 114 de la loi 65.00 de garantir à leurs assurés un seuil minimum du panier de soins et ce en concertation avec l'ANAM afin de leur garantir une couverture médicale décente.

III. Session de Décembre 2016 :

- ▶ Validation du PV du Conseil d'Administration du 27 Mai 2016 ;
- ▶ Approbation du plan d'action de 2017 RG et AMO ;
- ▶ Approbation du budget de 2017 RG et AMO ;
- ▶ Soumission au chef du gouvernement les résultats de l'étude stratégique des polycliniques, pour prise de décision sur leur situation juridique ;
- ▶ Le Conseil d'Administration charge le CGE d'étudier avec la direction générale les termes de référence du cahier des charges relatif à la réforme du régime de la retraite géré par la CNSS et d'entamer cette réforme.





CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Croissance de l'économie marocaine en 2016

1,1%

INDICATEURS	2015	2016
Croissance globale	4.5%	1.1%
Valeur ajoutée agricole	13.0%	-9.8%
Valeur ajoutée non agricole	1.8%	2.2%
Valeur ajoutée du secteur secondaire	2.8%	1.9%

Source : HCP

La croissance de l'économie nationale a baissé de 3,4 point passant de 4,5% enregistrée en 2015 à 1,1% en 2016. Aussi, la valeur ajoutée agricole a connu une baisse remarquable passant de 13,0% en 2015 à -9,8% en 2016.

D'autre part, la valeur ajoutée du secteur non agricole a connu une petite hausse passant de 1,8% à 2,2% en 2016 et celle du secteur secondaire a connu une légère baisse passant de 2,8% à 1,9% entre 2015 et 2016.



Evolution de la population active occupée

INDICATEURS	2015	2016
Population active occupée	10 679	10 642
Urbain	5 402	5 428
Rural	5 277	5 214
Dont salariés du secteur privé	3 906	4 000

Source : HCP
(Unité : milliers)

La population active occupée a baissé de 0,34% passant de 10,68 millions enregistrés en 2015 à 10,64 millions en 2016. Elle est répartie à des proportions quasi égales entre les deux milieux, urbain et rural. Le nombre de travailleurs salariés relevant du secteur privé, selon le HCP, a atteint 4 millions en 2016, soit une évolution de 2,4% par rapport à 2015.

CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE



Baisse du taux de chômage de **0,3** point

INDICATEURS	2015	2016
Taux de chômage	9,7%	9,4%
Urbain	14,6%	13,9%
Rural	4,1%	4,2%

Source : HCP

Le taux de chômage national a atteint 9,4% en 2016 enregistrant ainsi une baisse de 0,3 point par rapport à 2015. Ce taux atteint des valeurs plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural (13,9% contre 4,2%).

La masse salariale déclarée à la CNSS représente **13%** du PIB

INDICATEURS	2015	2016
Masse salariale déclarée à la CNSS	122 446	130 930
Valeur ajoutée non agricole	759 209	785 253
PIB	988 021	1 016 119
RNBD	1 043 370	1 076 975
Masse salariale / PIB	12%	13%
Masse salariale / RNBD	12%	12%

Source : HCP
(Montants en millions de Dhs)

La masse salariale déclarée à la CNSS évolue relativement au même rythme que les agrégats économiques, notamment le Produit Intérieur Brut (PIB) et le Revenu National Brut Disponible (RNBD).



PREMIERE PARTIE

REGIME GENERAL



CHIFFRES CLES



Nombre d'entreprises affiliées déclarantes **202 649**

Nombre de salariés déclarés **3,28 Millions**

Masse salariale déclarée **130,9 Milliards Dhs**

Nombre de pensionnés **518 940** (dont 68% sont des retraités)

Prestations servies **15,6 Milliards Dhs**

Cotisations dues **20,1 Milliards Dhs**

Fonds de réserve **47,2 Milliards Dhs**

Effectif des agents CNSS **4 102**

13 directions régionales,
90 agences,
10 agences mobiles,
4 Kiosques de proximité au niveau du
Grand Casablanca,
8 Bureaux locaux au niveau des
collectivités et municipalités.



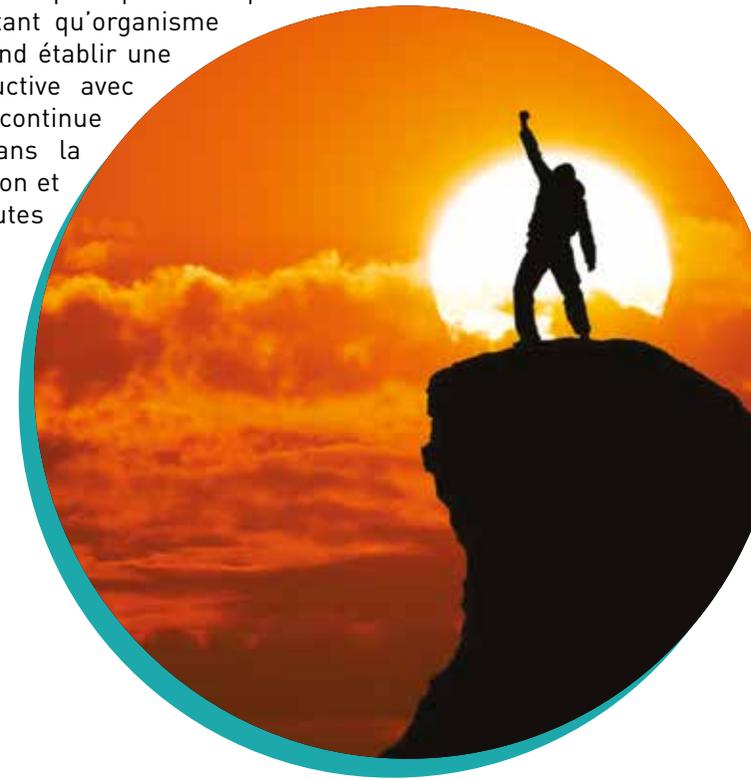
RETROSPECTIVE DES FAITS MARQUANTS

Rétrospective des faits marquants 2016, une année productive et riche en succès

2016 a été l'année de la consécration et de la consolidation des actions conduites par la CNSS, avec un effort axé sur la dématérialisation et le développement de la couverture sociale. De grands projets fédérateurs voient le jour successivement. Certains sont totalement finalisés et seront incessamment approuvés, d'autres sont en cours de réalisation. Cela est fait en conformité avec le plan de développement 2015-2017, où sont prévues des actions à moyen et long terme. Les perspectives de croissance, de développement humain et de développement durable de la CNSS sont maintenues conformément à nos prévisions.

L'évolution des prestations servies, suscitée par le dynamisme et les besoins progressifs de la société marocaine, constitue un défi majeur pour la CNSS. Les objectifs sont définis, tenus et atteints au fil des années. La branche des pensions, majoritaire des dites prestations, a été un des fondements de l'activation urgente d'un processus de développement de la proximité. Dans ce sens, la CNSS a élargi son réseau d'agences fixes et mobiles, de kiosques de proximité et de bureaux de liaison auprès des collectivités locales, afin d'avoir une meilleure visibilité et faciliter l'expérience client. En parallèle à ces extensions physiques, des ressources humaines qualifiées et capables de tirer un

profit maximal des ressources techniques dont dispose la CNSS ont été déployées. L'extension digitale a permis également de capter de nouvelles demandes et établir un contact plus fluide avec les assurés. Par ailleurs, la conception d'une politique RH adaptée a été mise en place. En tant qu'organisme responsable, la CNSS entend établir une relation durable et productive avec ses collaborateurs et continue de jouer son rôle-clé dans la fiabilisation, la modernisation et le professionnalisme de toutes les prestations servies.



RETROSPECTIVE DES FAITS MARQUANTS



Développement de la couverture sociale

Elargissement de la couverture sociale à 181 000 nouveaux salariés, ce qui a permis d'atteindre 3 283 000 de salariés déclarés en 2016 contre 3 101 000 en 2015, soit une progression de 5,87%.

Evolution des Prestations servies

- ▶ Paiement de 15,6 Milliards de dirhams de prestations au titre de 2016 contre 14,7 milliards de dirhams en 2015, soit une hausse de 6,3% ;
- ▶ Paiement de 9,7 milliards de dirhams au titre de la branche des pensions, ce qui représente 62,1% du total des prestations servies au titre de l'exercice 2016.

Développement des services en ligne

La CNSS a développé une stratégie multicanale, notamment, à travers la mise en ligne des services électroniques en vue d'établir une communication en temps réel avec ses clients tout en leur garantissant un accès rapide et facile à l'information.

Ainsi, un assuré a le choix entre une panoplie d'e-services mis à sa

disposition pour lui permettre la consultation et le suivi à distance de ses dossiers, à savoir :

- ▶ Le portail DAMANCOM dont le nombre d'entreprises adhérentes a atteint 112 214 entreprises en 2016 ;
- ▶ Le portail des Assurés dont le nombre mensuel moyen d'utilisateurs du portail s'élève à 480 000 ;
- ▶ L'application Mobile MaCNSS qui est classée parmi les premières applications professionnelles au Maroc avec plus de 2,3 Millions de téléchargements sur Smartphone ;
- ▶ Le serveur vocal (080 20 30 100) qui a enregistré plus de 20 000 appels téléphoniques en moyenne mensuelle sur l'année 2016 ;
- ▶ Le centre d'appels ALLODAMANE, traité une moyenne mensuelle de 41 710 appels durant l'année 2016.





RETROSPECTIVE DES FAITS MARQUANTS

Amélioration de la proximité et de la qualité de service

Développement de la proximité :

Afin d'être plus proche de ses clients, la CNSS a développé un réseau très important de directions régionales, agences et perceptions. Elle compte actuellement :

- ▶ 13 Directions Régionales ;
- ▶ 102 agences ;
- ▶ Une flotte de 10 agences mobiles ;
- ▶ 11 perceptions ;
- ▶ 1 centre de contrôle médical ;
- ▶ 2 kiosques de proximité ;
- ▶ 8 bureaux de liaison.

Développement de la proximité : Bureaux de liaison

Pour servir les zones lointaines, la CNSS a procédé à des partenariats au niveau local en concertation avec les autorités locales :

- ▶ Ain Aouda ;
- ▶ Skhirat ;
- ▶ Casa Nearshor ;
- ▶ Technopark ;
- ▶ Beni Ansar ;
- ▶ Drouiche ;
- ▶ Sidi Ifni ;
- ▶ Belfaa (chtouka Ait baha).

Bancarisation

La CNSS a pu améliorer la bancarisation de ses clients, en vue de leur servir les prestations dans les meilleures conditions de délai et de sécurité :

Bénéficiaires	Réalisé
Assurés allocataires	98%
Assurés actifs non bénéficiaires de prestations	57%
Pensionnés	96%

Délais de paiement des prestations :

Les efforts déployés par la CNSS afin d'améliorer la qualité de service a débouché sur une nette amélioration des délais de traitement des demandes des assurés :

Bénéficiaires	Réalisé
IJM	32 Jours
Pension	23 Jours

RETROSPECTIVE DES FAITS MARQUANTS

Développement du capital humain

La CNSS place le capital humain en tête de ses préoccupations. En effet, la politique de recrutement tient compte des besoins d'extension de l'activité, mais également de l'impact de la dématérialisation des services. Cette dernière permet de gagner en efficacité et en efficience. A cela, s'ajoute une politique de formation basée sur un plan triennal, lequel est conçu pour prendre en compte les besoins en acquisition de compétences. Ce plan est élaboré en parfaite adéquation avec les profils des bénéficiaires d'une part et, de l'autre, des exigences de la CNSS face à l'évolution de ses prestations et de ses activités.

En 2016, la CNSS compte 4102 collaborateurs répartis entre le Régime Général (70%) et les unités médicales (37%).

En matière d'approche genre, les femmes représentent 58% du personnel contre 42% hommes.

Dans ce sens, et dans le cadre de la politique de valorisation du Capital Humain, la CNSS a mis en œuvre plusieurs actions visant la modernisation et la professionnalisation de la Gestion des Ressources Humaines.

Ce choix conforte le positionnement du Capital Humain au cœur de toute stratégie de développement de notre organisme.

Les principales actions réalisées durant les dernières années sont les suivantes :

- ▶ La révision de la convention collective ;
- ▶ La modernisation du système d'information RH ;
- ▶ L'implémentation de l'horaire flexible ;
- ▶ La mise en place du nouveau référentiel des emplois et compétences ;
- ▶ L'implémentation du nouveau système d'évaluation annuelle des performances et des compétences ;
- ▶ La modernisation des procédures RH ;
- ▶ L'amélioration des conditions de retraite du personnel ;
- ▶ L'opérationnalisation de la médecine du travail ;
- ▶ La mise en place d'un comité d'hygiène et de sécurité ;
- ▶ La création d'un comité d'établissement ;
- ▶ La création d'un comité de carrière ;
- ▶ La refonte de l'organisation administrative ;
- ▶ Le développement de l'ingénierie de formation, en synchronisation avec les actions RH ;
- ▶ L'optimisation du processus de recrutement ;
- ▶ L'amélioration de la politique de communication interne.

Ces actions ont permis d'atteindre les objectifs suivants:

- ▶ Le passage effectif d'une simple gestion administrative vers une vraie politique de Gestion des Ressources Humaines ;
- ▶ La motivation et la fidélisation du personnel CNSS ;
- ▶ La reconnaissance des efforts déployés par l'ensemble des collaborateurs, dans le développement des activités CNSS.
- ▶ La promotion d'une culture de transparence, de responsabilité et d'équité.



BILAN DES ACTIVITES

Une évolution dans le vert

Toutes les activités d'ordre structuro-institutionnel menées par la CNSS, qui ont jalonné l'exercice 2016, se sont inscrites dans le contexte d'une progression et d'une évolution organique prometteuse. Ce rapport, qui vient présenter, entre autres, une analyse des rendements des prestations, met au point l'aboutissement des résolutions des années précédentes. Quasi analogue, l'exercice 2016 s'inscrit, dès lors, dans la continuité des chiffres positifs enregistrés illustrant notre devise : le devoir de vous protéger.

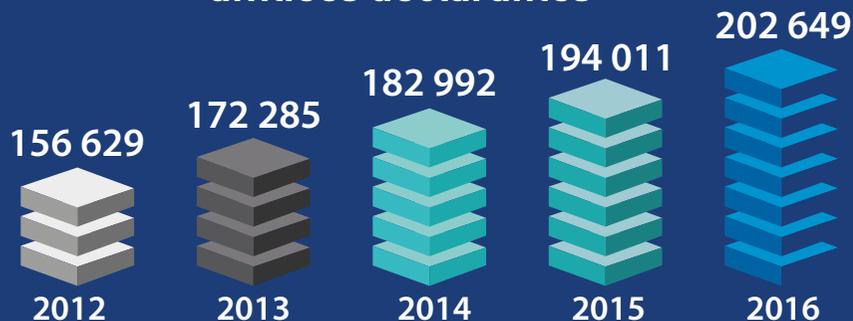
Le nombre des entreprises affiliées déclarantes ne fait qu'augmenter, de même que le nombre des salariés et la moyenne des salaires déclarés. Ce constat témoigne d'une parfaite symbiose entre la CNSS et

les différentes composantes de l'écosystème socio-économique, milieu dans lequel la CNSS gagne en confiance et en crédibilité.



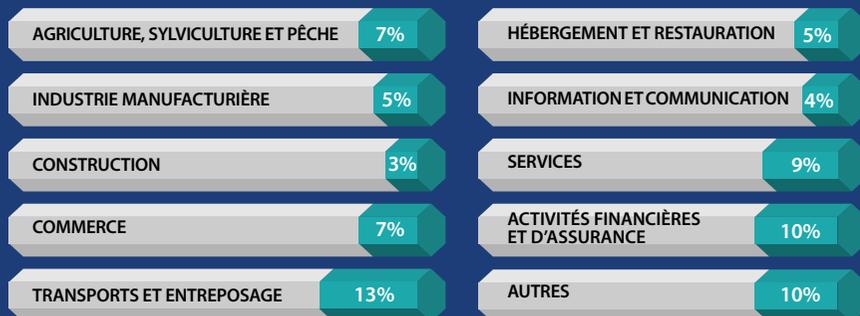
BILAN DES ACTIVITES

+4,5% Evolution du nombre d'entreprises affiliées déclarantes entre 2015 et 2016



Le nombre d'entreprises affiliées qui déclarent au moins un salarié a enregistré une hausse de 4,5% passant de 194 011 à 202 649 entre 2015 et 2016

Evolution du nombre d'entreprises déclarantes par secteur entre 2015 et 2016

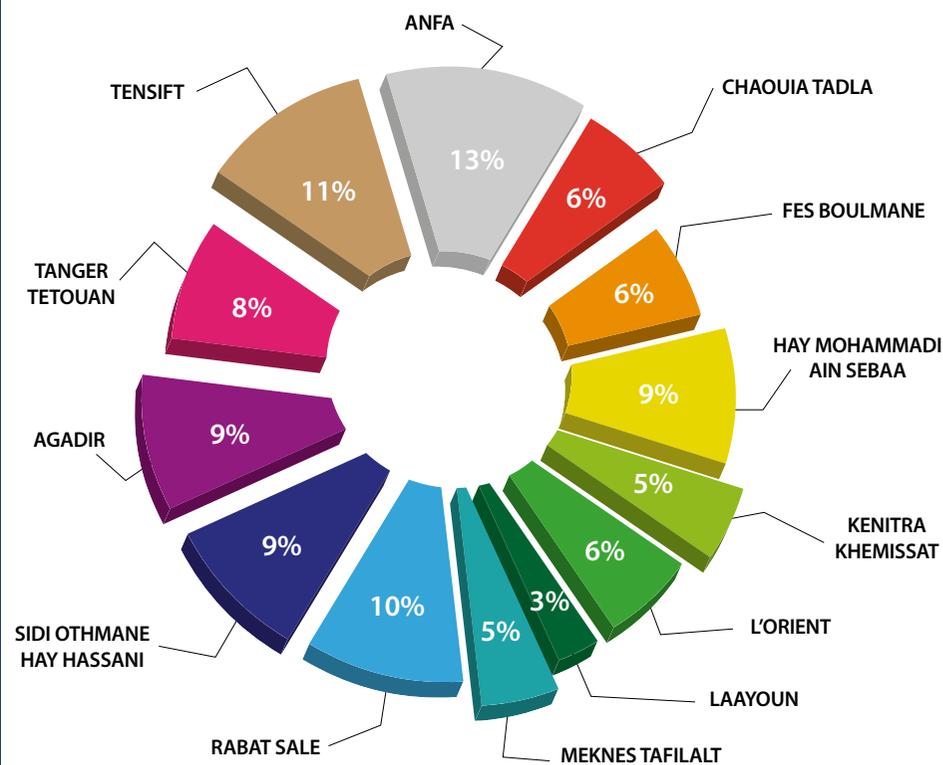


Le secteur du transport et entreposage affiche une augmentation de 13% en termes d'entreprises déclarantes, suivi par les secteurs des activités financières et d'assurance qui présentent une évolution de 10%.



31%

des entreprises déclarantes sont concentrées au niveau des 3 directions du Grand Casablanca



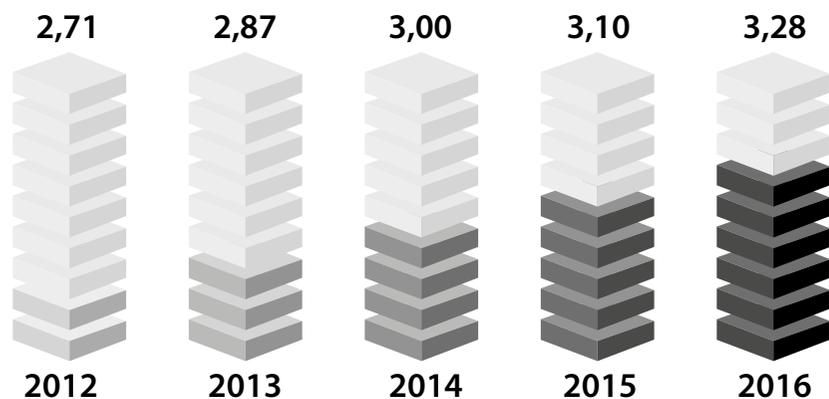
Les trois directions régionales du Grand Casablanca, à savoir: Anfa, Sidi Othmane Hay Hassani et Hay Mohammadi Ain Sbaa concentrent 31% des entreprises affiliées déclarantes, suivies par la direction Tensift (11%), puis par la direction Rabat Salé (10%).



BILAN DES ACTIVITES

Population assurée

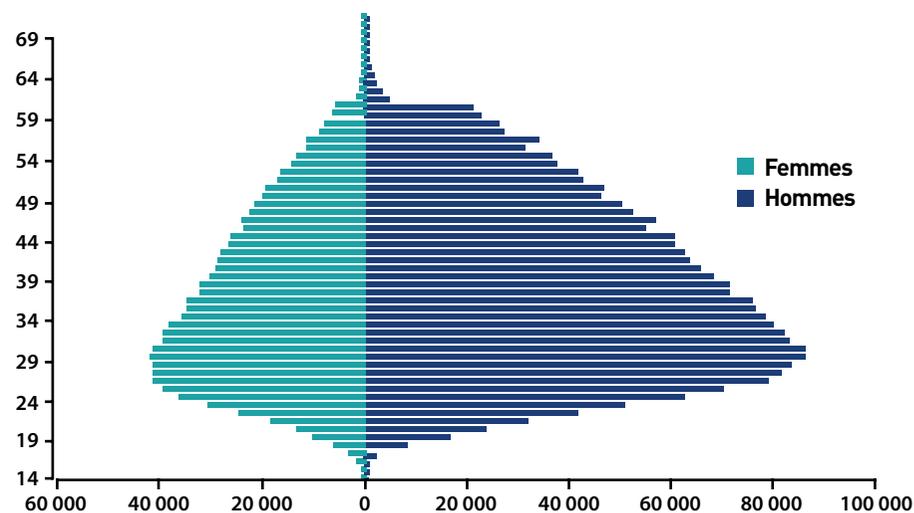
+5,9% de salariés déclarés entre 2015 et 2016



Le nombre de salariés ayant enregistré au moins une déclaration de salaire au titre de l'exercice 2016 s'est accru de 5,9% par rapport à 2015. Ainsi, le taux de couverture sociale des salariés du secteur privé atteint 82%.

Pyramide des âges des assurés actifs - âge moyen

37,6
ans en 2016



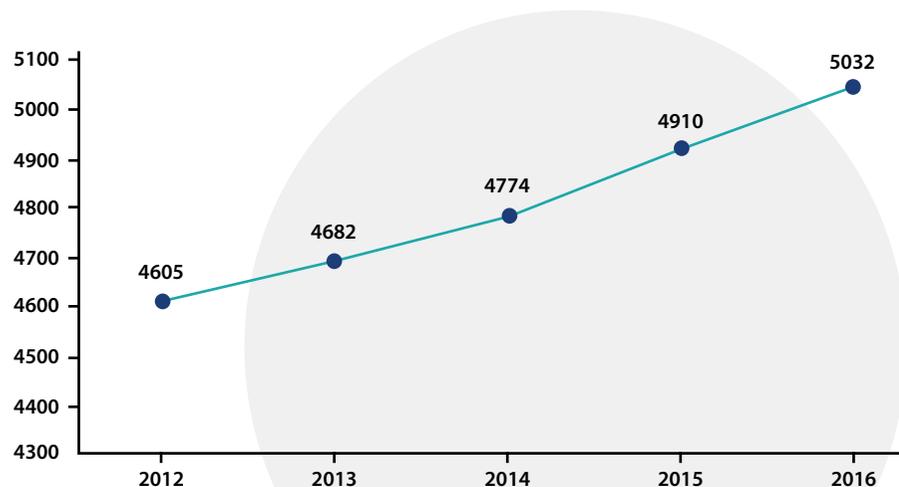
L'âge moyen des salariés déclarés est de 37,6 ans. Il atteint 38,1 ans pour les hommes et 36,5 ans pour les femmes. Par ailleurs, les femmes salariées assurées à la CNSS représentent 31% du total des salariés déclarés.

BILAN DES ACTIVITES



+2,5%

Evolution du salaire mensuel moyen déclaré entre 2015 et 2016



Unité: Dirhams

Le salaire mensuel moyen déclaré a enregistré une progression de 2,5% entre 2015 et 2016, passant de 4 910 dirhams à 5 032 dirhams.

48%

des salariés sont déclarés durant toute l'année

Nombre de mois	% des salariés déclarés
1 à 3	15%
4 à 6	11%
7 à 9	10%
10	6%
11	10%
12	48%

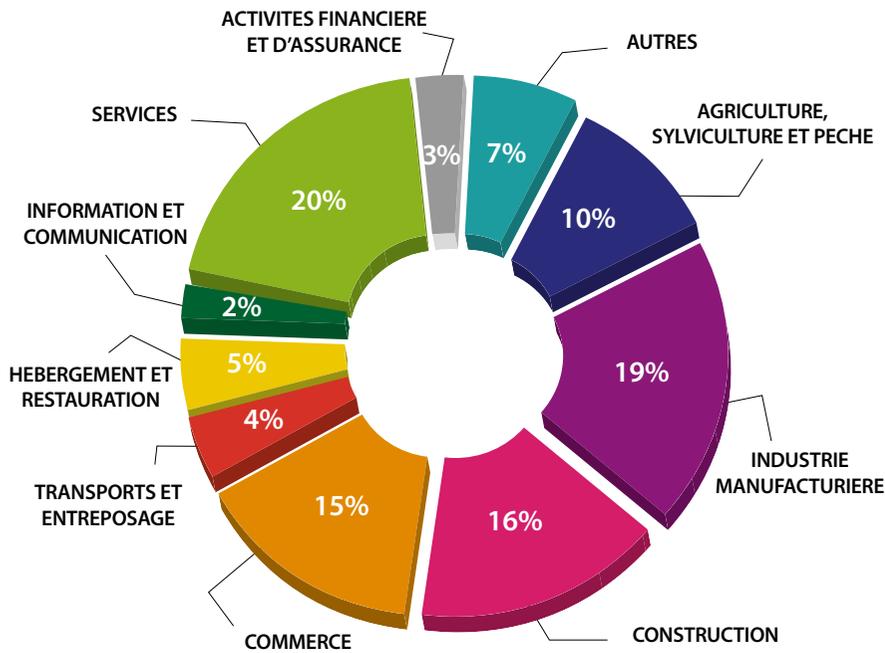
48% des salariés sont déclarés à la CNSS tout au long de l'année, 10% pour une durée de 7 à 9 mois, et 15% pour une durée allant de 1 à 3 mois.





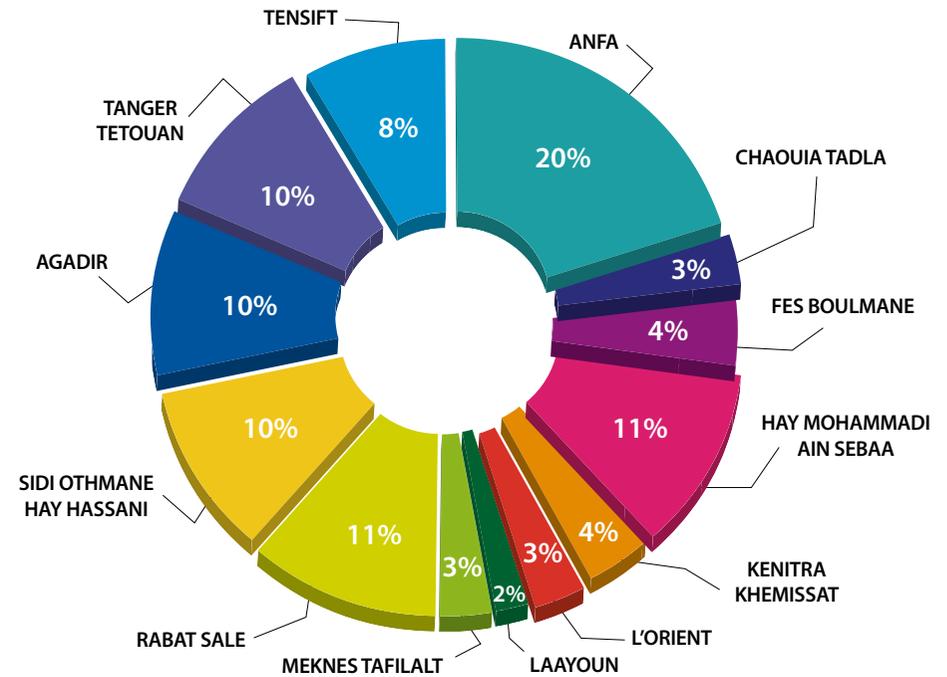
BILAN DES ACTIVITES

39% des salariés déclarés sont issus des secteurs des industries manufacturières et des services



Le secteur des services concentre (20%) des salariés, suivi par l'industrie manufacturière (19%) et la construction (16%).

41% des salariés déclarés sont concentrés au niveau des 3 directions du Grand Casablanca



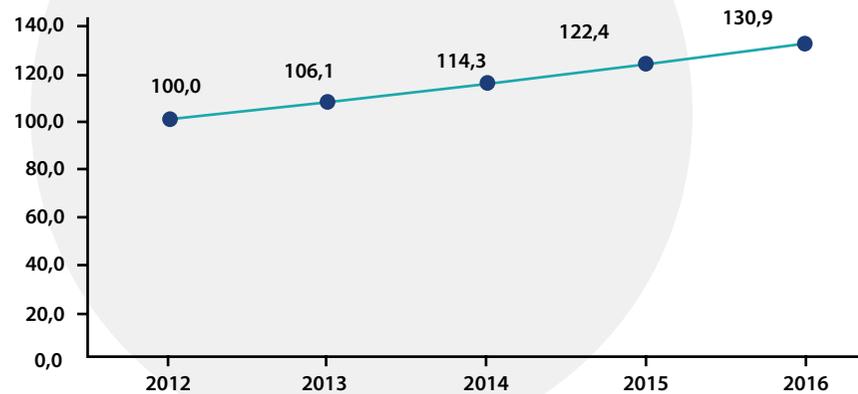
Les trois directions régionales du Grand Casablanca (Anfa, Hay Mohammadi Ain Sebaa et Sidi Othmane Hay Hassani) concentrent 41% des assurés déclarés, suivies par Rabat-Salé (11%), Tanger Tétouan (10%) et Agadir (10%).

BILAN DES ACTIVITES



Masse salariale et nombre de jours déclarés

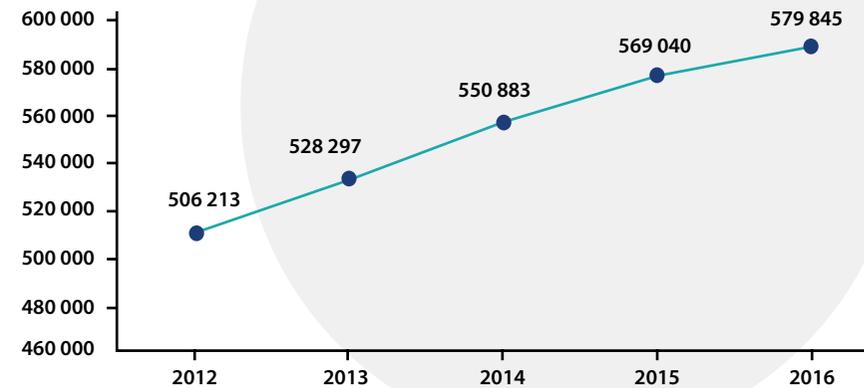
**Masse salariale déclarée
entre 2015 et 2016** **+6,9%**



Unité: milliards de Dhs

L'année 2016 affiche une masse salariale d'environ 130,9 milliards de Dhs contre 122,4 milliards de Dhs en 2015, soit une croissance de 6,9%.

**Nombre de jours déclarés
entre 2015 et 2016** **+1,9%**



Unité: milliers de jours

La masse salariale évolue de manière plus rapide que le nombre de jours déclarés (6,9% contre 1,9%). Ceci traduit une amélioration au niveau des salaires déclarés.



BILAN DES ACTIVITES

Prestations servies

Prestations émises entre 2015 et 2016 **+6,3%**

Prestations	2015	2016	Variation 2016/2015
Court Terme	808	819	1,42%
Long Terme	9 069	9 681	6,7%
Prestations Familiales	4 654	4 989	7,2%
Remboursement des cotisations salariales	122	89	-26,7%
Total	14 653	15 578	6,3%

Unité: millions de Dhs

Le montant des prestations servies en 2016 par la CNSS a progressé de 6,3% par rapport à 2015.

Bénéficiaires des prestations entre 2015 et 2016

Prestations	Bénéficiaires 2015	Bénéficiaires 2016	Taux de variation
Prestations familiales	1 150 973	1 190 737	3,5%
Prestations à court terme ¹	135 609	144 457	10,0%
Prestations à long terme	490 882	518 940	5,7%
Remboursement des cotisations sociales	29 500	20 410	-30,8%

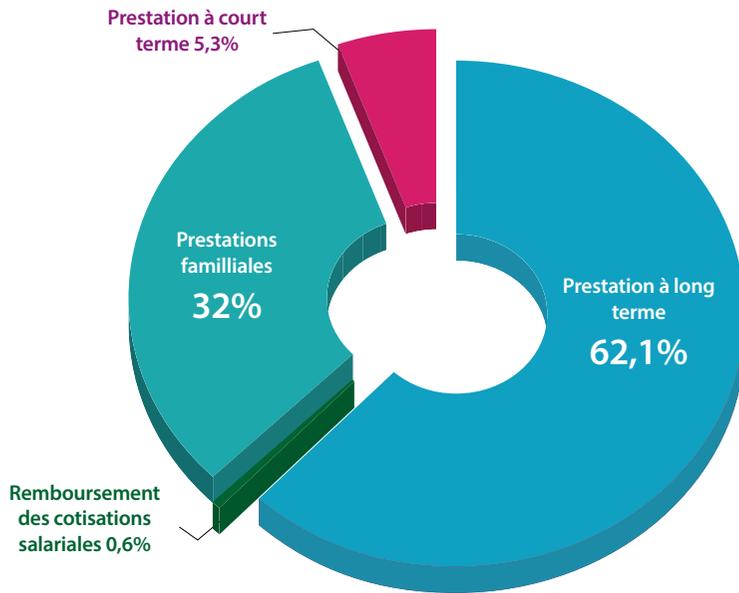
¹ : Y compris l'IPE

L'effectif des bénéficiaires des prestations servies en 2016 par la CNSS a enregistré globalement une hausse de 5% par rapport à 2015.

BILAN DES ACTIVITES



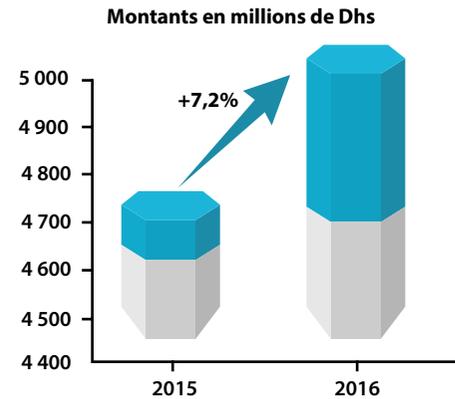
Structure des prestations servies par branche



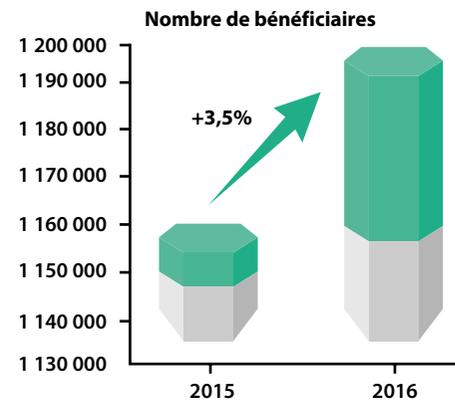
Les prestations à long terme dominent avec 62,1% des dépenses, suivies par les allocations familiales et les prestations à court terme qui représentent respectivement 32% et 5,3%.

Allocations familiales émises entre 2015 et 2016

+7,2%



Le montant des allocations familiales émises a atteint 4,99 milliards de dirhams en 2016 contre 4,65 milliards de dirhams en 2015, enregistrant une hausse de 7,2%.

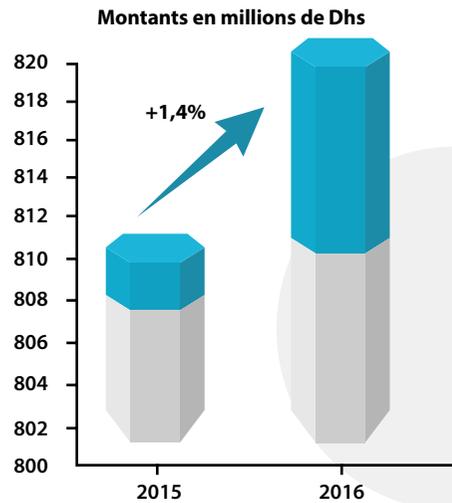


Durant la même période, le nombre des allocataires a progressé de 3,5% passant de 1 150 973 en 2015 à 1 190 737 en 2016.



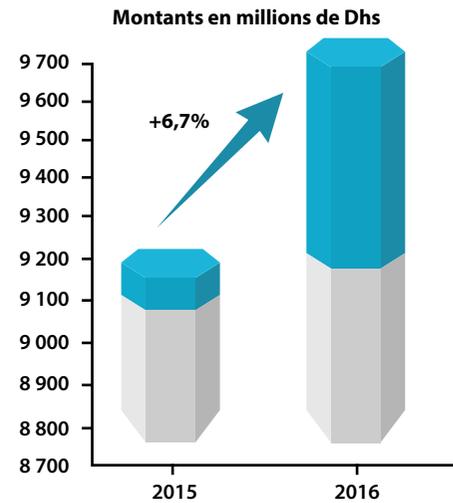
BILAN DES ACTIVITES

Prestations sociales à court terme émises entre 2015 et 2016 +1,4%

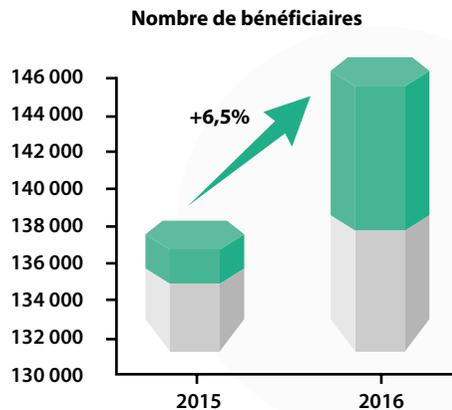


Le montant des prestations à court terme émises a enregistré une hausse de 1,4% entre 2015 et 2016 passant de 807 millions de dirhams à 819 millions de dirhams.

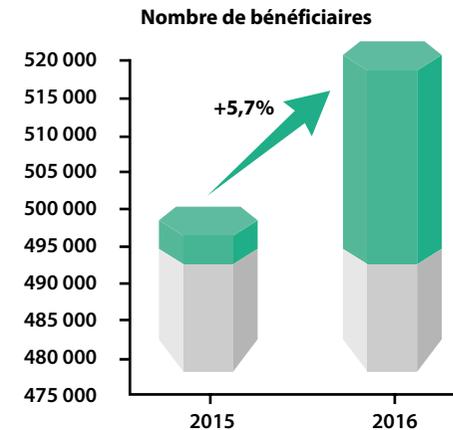
Prestations sociales à long terme émises entre 2015 et 2016 +6,7%



Les prestations à long terme émises en 2016 se sont élevées à 9,7 milliards de dirhams contre 9,1 milliards de dirhams en 2015, enregistrant une hausse de 6,7%.



En 2016, l'effectif des bénéficiaires des prestations à court terme a atteint 144 457 contre 135 609 en 2015, enregistrant une hausse de 6,5%.



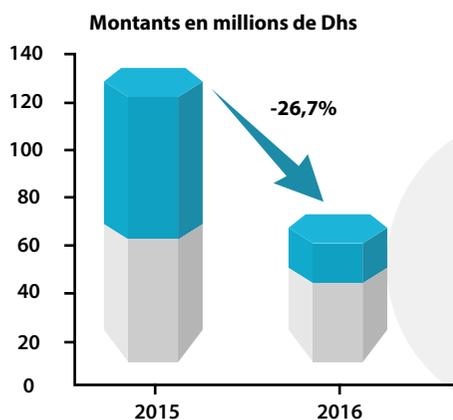
Durant la même période, le nombre des pensionnés a enregistré une croissance de 5,7% passant de 490 882 en 2015 à 518 940 pensionnés en 2016.

BILAN DES ACTIVITES

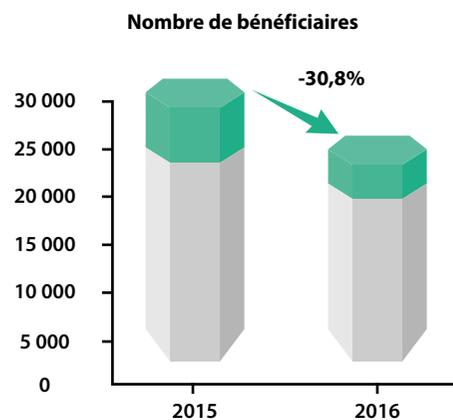


Remboursement des cotisations sociales émises entre 2015 et 2016

-26,7%

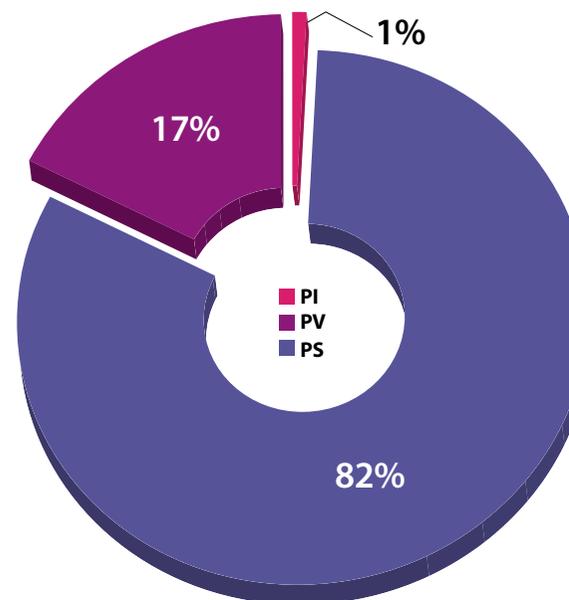


Les remboursements des cotisations émises ont connu une baisse de 26,7% passant de 122 millions de dirhams en 2015 à 89 millions de dirhams en 2016.



Durant la même période, le nombre de bénéficiaires de remboursement de cotisations a enregistré une baisse de 30,8% passant de 29 500 en 2015 à 20 410 bénéficiaires en 2016.

Structure des pensions



Les pensions de vieillesse représentent la part la plus importante, soit 82% du total des pensions servies.



BILAN DES ACTIVITES

Age et pension moyens par type de pension et par sexe

Ensemble des pensionnés

Pension	Sexe	Age Moyen	Pension moyenne (en DH)
Invalidité	Femmes	51,7	1 816
	Hommes	52,3	2 028
Vieillesse	Femmes	68,6	1 865
	Hommes	69,8	1 935
Survivants	Femmes	67,1	839
	Hommes	65,7	894

L'âge moyen des hommes est supérieur à celui des femmes sauf pour les survivants. De plus, l'âge moyen des pensionnés le plus élevé est naturellement celui des retraités qui dépasse 68 ans.

Par ailleurs, la pension moyenne d'invalidité est la plus importante puisqu'elle avoisine 2 028 dirhams par mois pour les hommes.

Les hommes perçoivent des montants de pensions plus élevés que les femmes.

Nouveaux pensionnés

Pension	Sexe	Age Moyen	Pension moyenne (en DH)
Invalidité	Femmes	49,2	2 024
	Hommes	49,9	2 179
Vieillesse	Femmes	61,0	2 015
	Hommes	61,1	2 051
Survivants	Femmes	61,3	1 014
	Hommes	61,4	1 089

Globalement, les nouveaux pensionnés perçoivent une pension mensuelle moyenne plus importante que les anciens, notamment pour les retraités. Ce constat est le résultat de l'amélioration des salaires déclarés et de l'allongement de la durée de carrière déclarée.

BILAN DES ACTIVITES



Tableau de bord des services dématérialisés

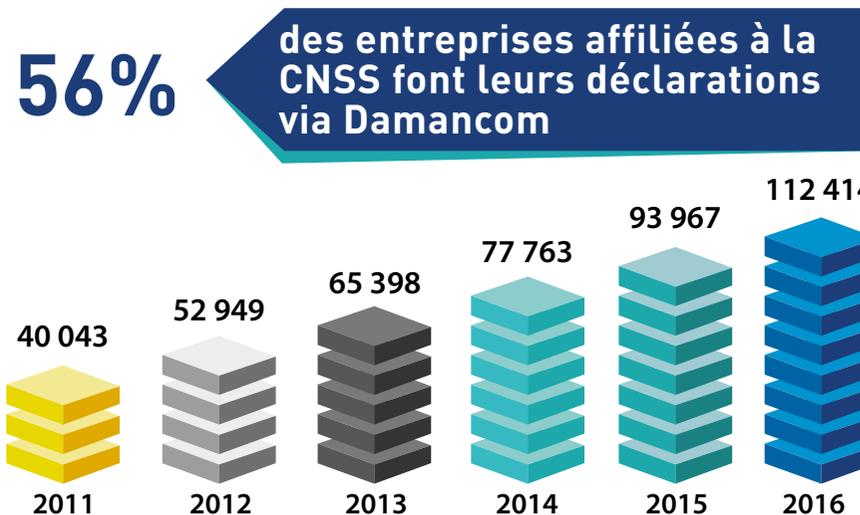
L'action engagée de la CNSS en faveur du numérique a permis de dégager certaines constantes. Au Maroc, comme ailleurs, les entreprises ont tendance à favoriser la notion de «e-administration», notamment dans les services de back office. Chiffres à l'appui, la tendance haussière enregistrée par rapport au portail Damancom et au nombre des téléchargements de l'application «Ma CNSS» confirme que l'institution est sur la bonne voie.

La CNSS a développé une panoplie complète d'outils et de solutions de pointe pour garantir une interactivité productive entre la Caisse et ses clients. Des e-solutions qui couvrent tous les besoins, de la simple information jusqu'aux points d'accès personnalisés.

Services en ligne

La CNSS n'a pas cessé de développer son éventail de solutions technologiques et novatrices en matière de gestion de la relation client. Cette volonté de dématérialisation de sa relation avec ses clients est parfaitement traduite par la diversification des canaux de communication et des services en ligne mis à leur disposition, afin de les dispenser des déplacements fréquents aux agences.

Portail Damancom



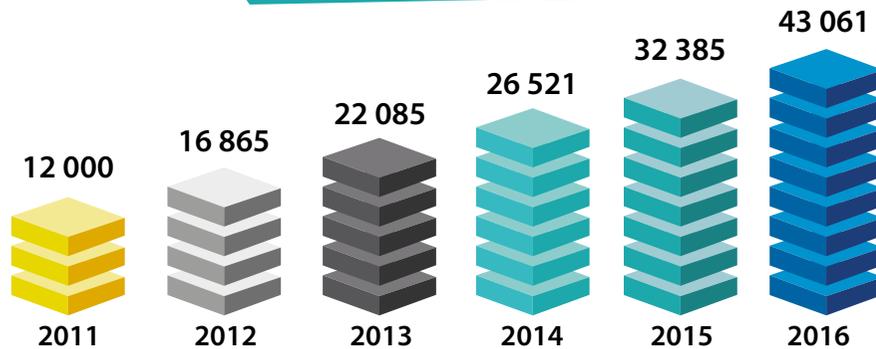
Le nombre d'entreprises affiliées qui déclarent via DAMANCOM représente actuellement 56% de l'ensemble des entreprises déclarantes contre 52% en 2015, ce nombre a augmenté de plus de 20% entre 2015 et 2016 en raison des efforts déployés sur sa promotion.



BILAN DES ACTIVITES

39%

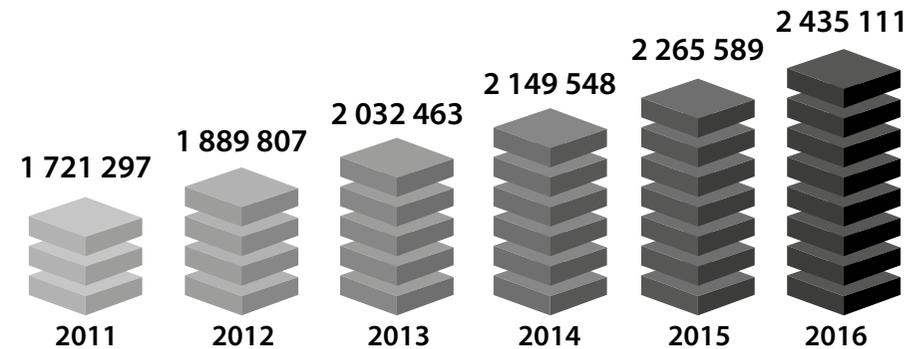
des entreprises adhérentes au portail utilisent le service de paiement des cotisations via Damancom



Le nombre d'entreprises utilisant le service « télépaiement » continue sa tendance haussière. Il est passé à 43 061 contre 32 385 en 2015, affichant ainsi une augmentation de plus de 33%. Le montant des cotisations payées via ce mode a atteint 8,5 milliards de dirhams contre 7,2 milliards de dirhams en 2015, enregistrant une augmentation de plus de 17%.

89%

des assurés sont déclarés via DAMANCOM



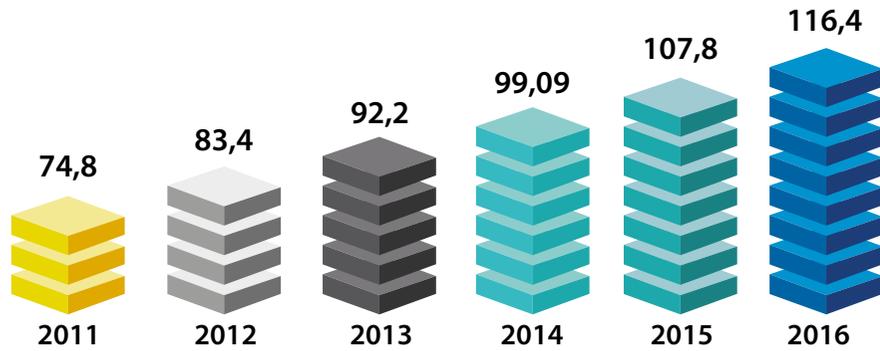
Le nombre d'assurés déclarés via Damancom a atteint 2 435 111, contre 2 265 589 en 2015.



BILAN DES ACTIVITES



92% de la masse salariale déclarée à la CNSS passe par DAMANCOM

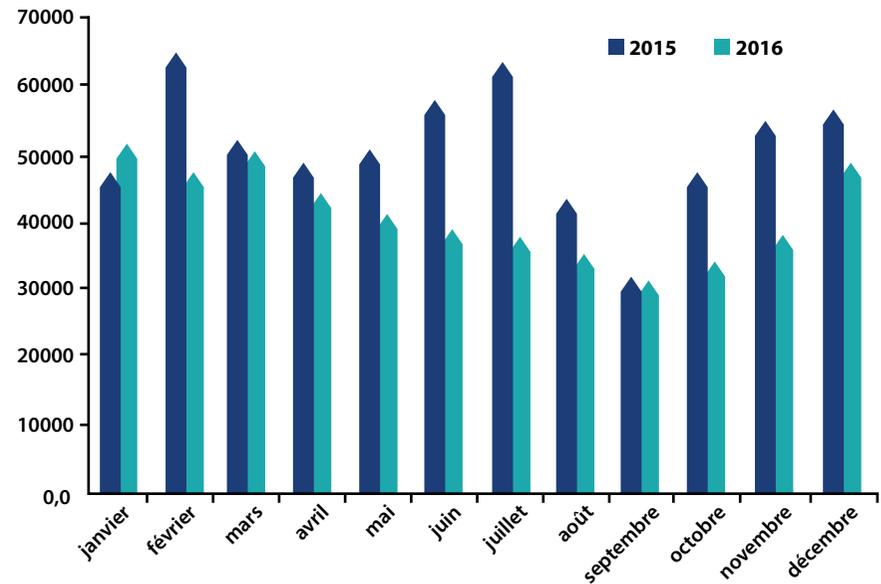


(Montants en milliards de DHS)

La masse des salaires déclarés via le portail a atteint 116,4 milliards de dirhams contre 107,8 milliards de dirhams en 2015, ce qui constitue une progression de plus de 7,98%.

Centre d'appels Allo Damane

Nombre d'appels -18,95%



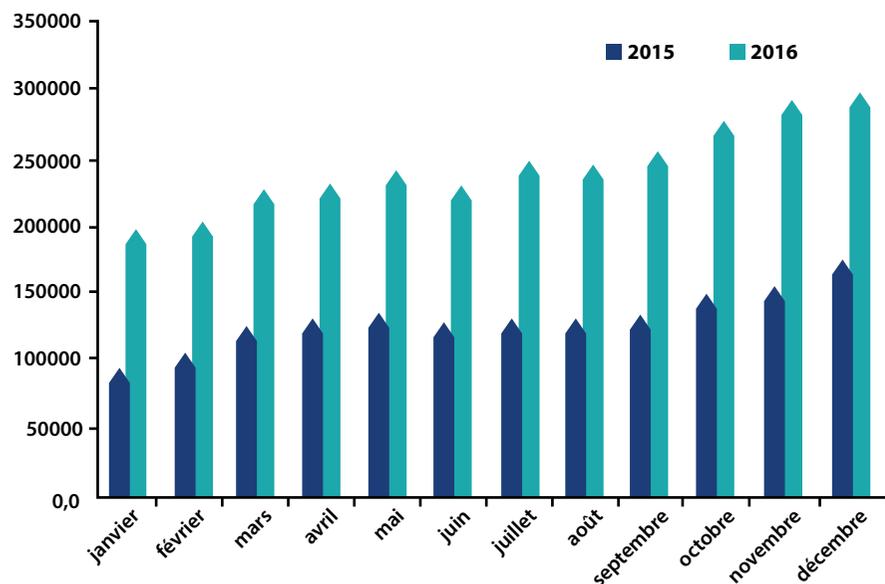
Le centre d'appels Allo Damane a traité 502 424 appels en 2016 contre 619 879 en 2015 affichant ainsi une évolution de -18,95%. Le recours à ce canal de communication a baissé grâce au développement des autres services en ligne ainsi que leur promotion.



BILAN DES ACTIVITES

L'application mobile Ma CNSS

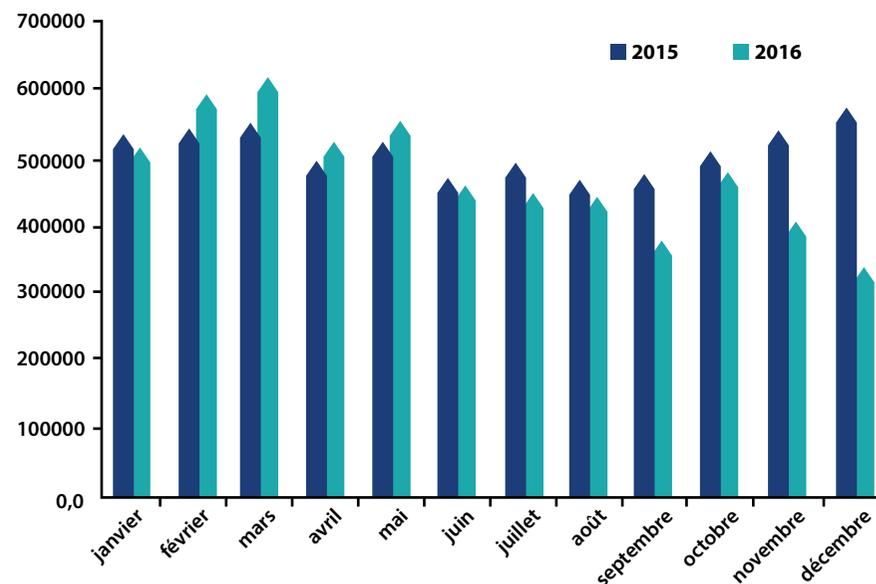
Nombre de téléchargements **+83,19%**



Les téléchargements de l'application mobile Ma CNSS a atteint 2,93 millions contre 1,6 million en 2015, progressant ainsi de 83,19%. Cette progression reflète un accroissement continu de la prise de connaissance des services disponibles sur la nouvelle version de l'application mobile.

Le portail des assurés

Nombre de visiteurs **- 6,53%**



Les visites du portail des assurés ont atteint 5,8 millions contre 6,16 millions en 2015, traduisant ainsi une évolution de -6,53%. Cette baisse est due à l'utilisation croissantes des autres services en ligne.

BILAN DES ACTIVITES



Missions d'inspection et de contrôle

En 2016 la CNSS a réalisé 2 456 missions d'Inspection et de Contrôle de la non, la sous et la sur déclaration, ce qui correspond au même niveau de réalisation qu'en 2015.

Ces missions ont permis de régulariser et redresser la situation de 55 682 assurés, ce qui est en baisse par rapport à 2015. Cette baisse du nombre de salariés et de la masse salariale régularisés s'explique par la nature des missions, qui ont été déclenchées essentiellement suite à des réclamations individuelles des salariés, missions non porteuses de nombre important de régularisations.

Indicateurs	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Variation 2015-2016
Nombre total de missions validées pour le contrôle, dont :	2 428	2 456	1%
contrôle de la non et la sous déclaration	2 110	2 087	-1%
contrôle de la Sur-Déclaration	318	369	13%
Nombre Salariés régularisés et redressés	68 420	55 682	-23%
Masse salariale régularisée (Milliards de DHS)	2,28	1,5	-52%

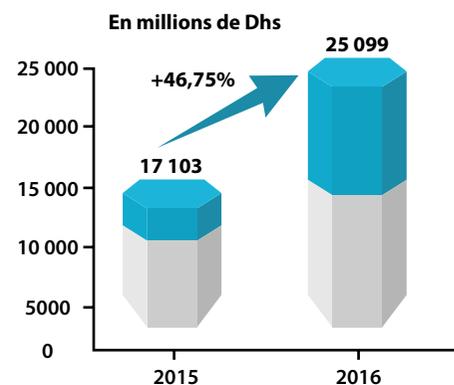
En 2016, les 2 087 missions d'inspection et contrôle effectuées, ont permis de régulariser la situation de 55 682 salariés, pour une masse salariale de 1,5 Milliards de Dirhams.

369 missions spécifiques ont été réalisées pour le contrôle de la Sur-Déclaration de Salaire.

Opérations de recouvrement des créances

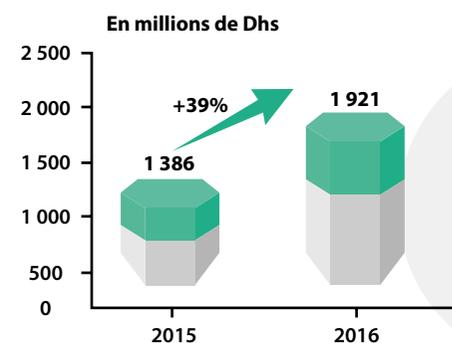
Les cotisations dues par les entreprises affiliées destinées pour le paiement des différentes prestations servies par la CNSS, sont encaissées soit de manière spontanée ou via des opérations de recouvrement par le réseau des perceptions.

Encaissements spontanés **+46,75%**



Les encaissements spontanés au titre de l'exercice ont atteint 25,1 milliards de dirhams contre 17,1 milliards de dirhams en 2015, soit un accroissement de 46,75 %.

Encaissements suite au recouvrement **+39%**



Les encaissements suite au recouvrement ont atteint 1,92 milliard de dirhams contre 1,38 milliard de dirhams en 2015, ce qui dénote une augmentation de 39%.



BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES

Mise à niveau

Conformément au plan d'action relatif à la mise à niveau et au positionnement des polycliniques, la CNSS a dressé une feuille de route à même d'assurer une réforme totale avec de nouvelles orientations stratégiques. Dans ce sens, le nom de code « mise à niveau » a marqué tout le chantier, couvrant les locaux, les installations techniques, l'administration et la formation du personnel.

Cette première étape a été consacrée par la validation, par le Conseil d'Administration lors de la session du 21 décembre 2016, des conclusions de l'étude stratégique sur les polycliniques, capitalisant, ainsi, sur les

avancées remarquables retenues de cette année exceptionnelle.

La CNSS place ses unités médicales au cœur de son processus d'innovation de services, offrant aux patients les soins les mieux performants dans un modèle médical optimal et économiquement responsable.



BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES



L'année 2016 s'est caractérisée par une large disparité entre les unités médicales, les activités et les performances inégalement réparties entre les polycliniques.

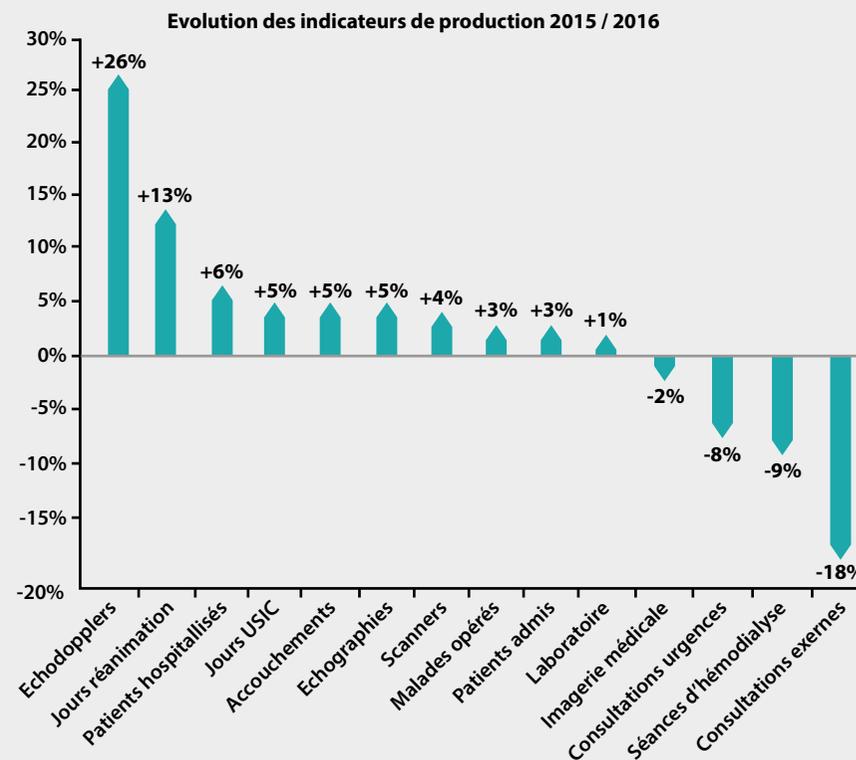
3% de chiffre d'affaires

Polyclinique	2015	2016	Evolution 2015/2016
DERB GHALLEF	68 539	72 163	5%
ZIRAOUI	39 581	43 997	11%
AGADIR	67 727	66 904	-1%
MARRAKECH	25 415	21 085	-17%
TANGER	15 855	20 671	30%
OUJDA	20 601	22 994	12%
INARA	35 107	34 899	-1%
HAY HASSANI	39 056	39 710	2%
EL JADIDA	22 479	20 768	-8%
MOHAMMADIA	25 086	25 846	3%
SETTAT	18 176	17 628	-3%
KENITRA	15 062	17 669	17%
BERNOUSSI	27 930	29 130	4%
Total	420 614	433 464	3%

(Montants en milliers de Dhs)

Le Chiffre d'affaires s'est établi à 433 464 KDH en 2016, soit une évolution de 3% par rapport à 2015 avec un taux de réalisation de 93% de l'objectif. L'analyse par polyclinique montre des disparités avec des contre-performances à Marrakech (-17%), El Jadida (-8%), Settata (-3%), Agadir (-1%) et Casablanca Inara (-1%) contre balancées par des bonnes réalisations au niveau des autres Polycliniques particulièrement : Tanger (+30%), Kenitra (+17%), Oujda (+12%) et Casablanca Ziraoui (+11%).

Principaux indicateurs de production



A l'exception de l'hémodialyse, la consultation et l'imagerie médicale, tous les indicateurs de production des polycliniques ont connu une augmentation durant l'exercice 2016.



BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES

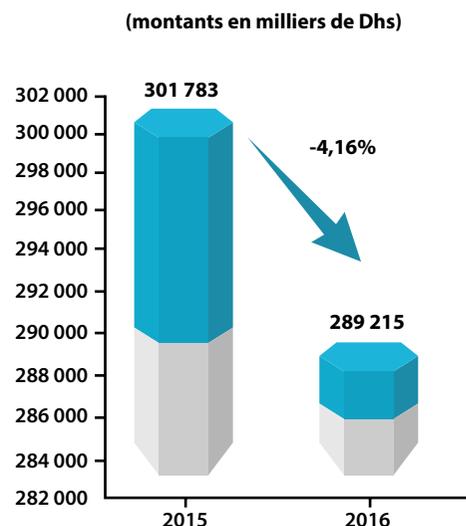
Amélioration du résultat d'exploitation 7%

	2015	2016	Evol. 16/15
Chiffre d'affaires	420 614	433 464	3%
Achats	103 107	103 107	0%
Autres charges externes	132 975	139 117	5%
Frais du personnel	414 037	403 639	-3%
Total charges	650 119	645 863	-1%
Résultat d'exploitation	-229 505	-212 399	+7%

(Montants en milliers de Dhs)

En tenant compte des règles comptables, rattachant les charges à l'exercice qui les concerne, nous constatons une amélioration du Résultat d'exploitation de 7% qui s'explique par une augmentation du chiffre d'affaires de 3% avec une diminution des charges d'exploitation de 1% par rapport à 2015.

Baisse des subventions accordées -4,16%



La subvention accordée aux UM a baissé de 4% en 2016 par rapport à 2015. Elle a été destinée à 92% au paiement des salaires et à 8% au paiement des investissements.

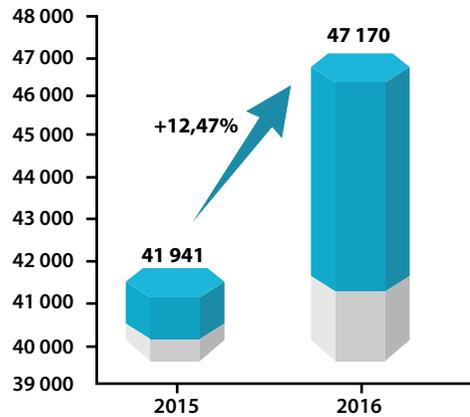
BILAN FINANCIER



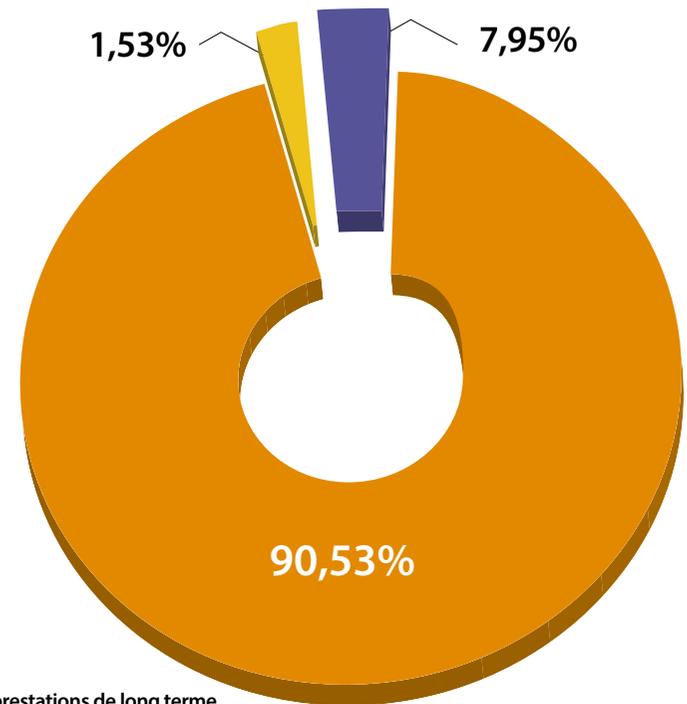
+12,47% de fonds de réserves à la Caisse de Dépôt et de Gestion

+90,53% des réserves sont constituées des réserves de la branche des pensions

(Valeurs en millions de Dhs)



Les réserves de la CNSS déposées auprès de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), ont augmenté de plus de 5 milliards de dirhams par rapport à 2015, passant ainsi de 41,94 milliards de dirhams à 47,17 milliard de dirhams, soit un accroissement de 12,47%.



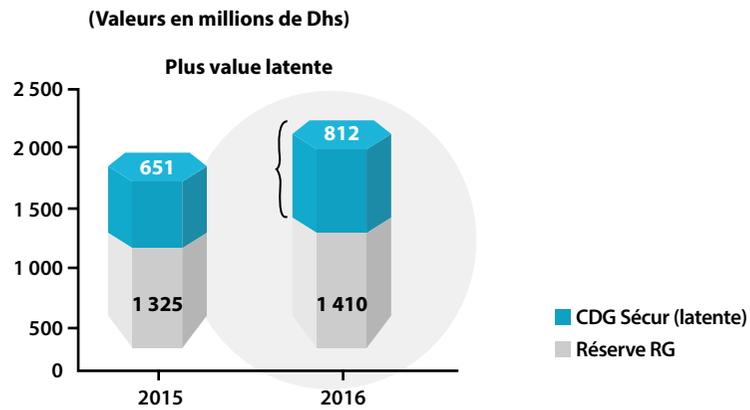
- Réserves pour prestations de long terme
- Réserves pour prestations de court terme
- Réserves pour les allocations familiales

Les fonds déposés à la CDG sont constitués essentiellement de réserves techniques de la branche des pensions à hauteur de 90,53%. Les réserves de sécurité de la branche allocations familiales et de la branche des prestations à court terme ne représentent que 7,95%.



BILAN FINANCIER

+ 6,82% de Produits des placements financiers des réserves



Les produits de placements des réserves ont atteint 1,41 milliards de dirhams en 2016 enregistrant une croissance de 6,82% par rapport à 2015. Le FCP CDG SECUR a fait une plus value latente estimée à 812 millions de dirhams, contre 651 millions de dirhams réalisés en 2015.



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES



LIBELLE	OPERATIONS				VAR
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE	
	1	2	3=2+1	N-1	
COTISATIONS ET CONTRIBUTION	23 833 775 068	1 040 109 648	24 873 884 717	21 591 766 931	15%
* Cotisations Mises en recouvrement	20 179 171 490	1 040 109 648	21 219 281 139	18 410 271 963	15%
* Autres Produits	1 673 173 991	-	1 673 173 991	1 839 528 136	-9%
* Reprises d'exploitation, transferts de charges	1 981 429 587	-	1 981 429 587	1 341 966 832	48%
PRESTATIONS ET FRAIS	17 296 059 073	-970 196 739	16 325 862 334	15 566 407 925	5%
* Prestations Servies	15 578 011 386	-970 196 739	14 607 814 647	14 652 325 209	0%
* Autre charges d'exploitation	1 635 697 097	-	1 635 697 097	683 996 581	139%
* Dotations d'exploitation	82 350 591	-	82 350 591	230 086 135	-64%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	-	-	
SOLDE DES OPERATIONS TECHNIQUES (1-2)	6 537 715 995	2 010 306 388	8 548 022 383	6 025 359 006	42%
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	1 759 102 157	-	1 759 102 157	1 656 712 679	6%
* Revenus des placements affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-	-
* Profits sur réalisation des placements affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-	-
* Titres immobilisés	-	-	-	-	-
* Gains de change	-	-	-	-	-
* Intérêts et autres produits de placements sur actifs	1 759 102 157	-	1 759 102 157	1 656 712 679	6%
* Reprises sur charges de placement : transferts de charges	-	-	-	-	-
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	-	-	-	-	-
* Charges d'intérêts	-	-	-	-	-
* Frais de gestion des placements	-	-	-	-	-
* Pertes de change	-	-	-	-	-
* Pertes sur réalisation des placements affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-	-
* Autres charges de placements	-	-	-	-	-
* Dotations sur placement	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER (4-5)	1 759 102 157	-	1 759 102 157	1 656 712 679	6%
RESULTAT TECHNIQUE	8 296 818 152	2 010 306 388	10 307 124 540	7 682 071 685	34%



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

LIBELLE	OPERATIONS				VAR
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédent	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE	
	1	2	3=2+1	N-1	
PRODUITS DE GESTION COURANTS	851 803 688	-5 488 918	846 314 770	782 208 736	8%
*Produits d'exploitation non techniques courants	460 144 370	-	460 144 370	429 467 678	7%
*Interets et autres produits non techniques courants	371 598 697	-5 981 918	365 616 780	337 552 683	8%
*Subventions d'exploitation de l'Etat	-	-	-	-	-
*Autres Produits non techniques courants	-	-	-	-	-
* Reprises d'exploitation, transferts de charges	20 060 620	493 000	20 553 620	15 188 374	35%
CHARGES DE GESTION COURANTS	1 454 961 423	54 370 294	1 509 331 717	1 452 778 286	4%
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	62 583 604	3 323 625	65 907 229	63 152 831	4%
* Autres charges externes	143 899 824	21 966 200	165 866 024	140 947 839	18%
* Impôts et taxes	353 730 702	-1 211 139	352 519 563	337 715 383	4%
* Charges de personnel	827 221 530	1 651 015	828 872 544	850 057 721	-2%
* Autres charges d'exploitation	-	-	-	-	-
* Charges financières non techniques courantes	98 760	36	98 796	731 444	-86%
* Dotations d'exploitation	67 427 003	28 640 557	96 067 560	60 173 068	60%
RESULTAT DE GESTION COURANT (1-2)	-603 157 735	-59 859 212	-663 016 947	-670 569 551	-1%
PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	3 775 193	2 112 702	5 887 894	7 873 602	-25%
* Produits des cessions d'immobilisations	133 560	-	133 560	797 900	-
* Subventions d'équilibre	-	-	-	-	-
* Autres produits non courants	1 733 105	2 112 702	3 845 807	4 902 110	-22%
* Reprises non courantes ; transferts de charges	1 908 528	-	1 908 528	2 173 592	-12%
CHARGES DE GESTION NON COURANTES	2 389 349 097	13 381 410	2 402 730 508	4 047 774 345	-41%
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	62 135	-	62 135	-	-
* Subventions accordées	295 208 039	-	295 208 039	307 225 193	-4%
* Autres charges non courantes	60 449	13 381 410	13 441 860	3 740 549 152	-100%
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	2 094 018 474	-	2 094 018 474	-	-
RESULTAT DE GESTION NON COURANT (4-5)	-2 385 573 905	-11 268 709	-2 396 842 614	-4 039 900 743	-41%
RESULTAT DE GESTION (3+6)	-2 988 731 639	-71 127 921	-3 059 859 561	-4 710 470 294	-35%

DEUXIÈME PARTIE

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE





La montée en charge réussie

Le régime d'Assurance Maladie Obligatoire entame sa vitesse de croisière. La montée en charge a mis à l'épreuve l'ensemble des moyens et des effectifs de la CNSS : challenge réussi. Aujourd'hui, ce sont des millions d'opérations d'assurances qui sont exécutés dans les règles de l'art, dans des délais défiant toute concurrence et avec une large palette de couverture. Depuis son entrée en vigueur, ce régime a fait l'objet d'un plan directeur qui adopte une approche de maturation graduelle. Ainsi pour les bénéficiaires, la CNSS s'assigne pour objectif d'élargir la couverture du système pour inclure de nouvelles tranches de la population active.

Pour ce qui est prestations AMO et dans l'ambition de répondre aux besoins et attentes desdits bénéficiaires, la CNSS poursuit

l'élargissement à la fois de la liste des médicaments admis en Tiers Payant, favorisant les médicaments génériques pour un meilleur remboursement, ainsi que la prise en charge des soins dentaires et ambulatoires.

Enfin, la CNSS continue de mobiliser toutes ses ressources pour réaliser les projets structurants du régime d'assurance maladie obligatoire. Ce grand chantier, qui solde sa première décennie, avance à pas sûrs vers une maturité professionnelle confirmée par les chiffres positifs à la hausse, tout en maintenant qualitativement un souci de qualité des services et d'une dématérialisation des process.



PRINCIPALES PHASES D'ÉVOLUTION

Novembre 2002

Publication de la loi 65.00, portant code de la couverture médicale de base ;

Août 2005

Publication des décrets d'application ;

Septembre 2005

Entrée en vigueur du régime avec collecte des cotisations y afférentes ;

Mars 2006

Remboursements et prises en charge des soins au profit des bénéficiaires ;

Mars 2006 - Décembre 2013

Révision de la liste des médicaments remboursables (passage de 1001 médicaments au démarrage (2006) à 3 376 actuellement) ;

Juillet 2007

Extension de l'AMO aux pensionnés dont le montant de la pension mensuelle est inférieur au seuil minimum ;

Juillet 2008 - Décembre 2009

Exonération partielle ou totale du ticket modérateur relatif à 98 affections de longues durées et 10 affections lourdes et coûteuses correspondants à 108 maladies ;

Février 2010

Extension de l'AMO aux soins ambulatoires ;

Septembre 2011

Maintien de droit à l'AMO pour les veuf (ve) s et ayants droit qui perdaient ce droit suite au décès de l'assuré principal ;

Décembre 2012

Extension de l'AMO aux marins pêcheurs artisans ;

Avril 2013

Entrée en vigueur de la mesure relative à la prise en charge du médicament coûteux en mode tiers payant ;

Mai 2013

Exonération du ticket modérateur relatif à 53 nouvelles maladies correspondant à 20 affections de longue durée ;

Janvier 2015

Extension des soins couverts par l'AMO aux soins dentaires, sans augmentation du taux de cotisation y afférent.

Janvier 2016

Mise en œuvre des mesures d'encouragement de l'emploi « Contrat Insertion Amélioré-AMO » qui consiste en la prise en charge par l'Etat, durant la période de stage, des cotisations patronales et salariales au titre de l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO).

Juillet 2016

Élargissement de la liste des médicaments admis en Tiers Payant à 86 médicaments coûteux au lieu de 29 médicaments précédemment pris en charge.

Chiffres clés 2016



Population éligible	6,1 millions de personnes (5,7 millions en 2015)
Population ayant les droits ouverts	5,5 millions de personnes (5,2 millions en 2015)
Nombre de dossiers déposés par jour	15 367 (13 681 en 2015)
Délai moyen de remboursement des DR*	22 jours
Délai moyen de remboursement des DRPS*	33 jours

(*) DR : Dossier de remboursement
DRPS : Dossier de remboursement des prestataires de soins

Le nombre de dossiers déposés par jour a enregistré une croissance de 12% entre 2015 et 2016, passant de 13 681 à 15 367 dossiers.



FAITS MARQUANTS

La CNSS continue ses efforts visant le développement de la couverture médicale, l'amélioration de la qualité de service, un meilleur pilotage de ses activités et le développement du Capital Humain.

Ainsi, durant 2016, plusieurs actions ont été mises en œuvre, notamment :

- ▶ Montée en charge des dossiers relatifs au remboursement des frais liés aux soins dentaires ;
 - ▶ Extension de la liste des médicaments admis en Tiers Payant pour la prise en charge en mode tiers payant, de 86 médicaments onéreux au profit des porteurs de certaines maladies chroniques et coûteuses au lieu de 29 médicaments ;
 - ▶ Mise en œuvre de l'extension de la couverture sociale aux stagiaires dans le cadre des contrats ANAPEC, dans le cadre des dispositions prises pour l'encouragement de l'emploi . 3 462 entreprises affiliées à la CNSS ont opté pour ce type de contrat, qui a bénéficié à plus de 22 000 salariés sur les 31 194 contrats signés ;
 - ▶ Conception du régime par la CNSS relatif à la couverture sociale des travailleurs indépendants, piloté par la chefferie du gouvernement ;
 - ▶ La CNSS a participé à l'élaboration du projet de loi sur la couverture médicale et des décrets d'application et des arrêtés ministériels concernant le projet de loi ;
 - ▶ Animation des réunions de commissions parlementaires en charge de l'examen du projet de loi ;
 - ▶ Organisation de séminaires au profit des TNS au niveau central et régional ;
 - ▶ Mise en place de l'organisation cible et des procédures associées pour la prise en charge par la CNSS de la couverture sociale des travailleurs indépendants ;
 - ▶ Adaptation et développement du système d'information de la CNSS ;
 - ▶ Réalisation d'études de tarifications du régime AMO des travailleurs non salariés, en collaboration avec l'ACAPS ;
- ▶ Mise en place de l'organisation cible et des procédures associées pour la prise en charge par la CNSS de la couverture sociale des TNS ;
 - ▶ Mise en place d'un service en ligne au profit des prestataires de soins leurs permettant :
 - La consultation de la situation des droits des assurés CNSS ;
 - Le suivi de l'ensemble des PEC demandées ;
 - Le suivi de l'ensemble des dossiers déposés ;
 - Le suivi des paiements ;
 - La consultation du détail des paiements.
 - ▶ Mise en place de l'extranet pour les centres d'oncologie publics et privés ainsi que les centres de cardiologie. Ce portail est dédié aux prestataires de soins, et permet de :
 - Vérifier les droits des bénéficiaires (période de couverture) ;
 - Envoyer la demande de prise en charge numérisée ;
 - Suivre l'état d'avancement du traitement de la prise en charge ;
 - Récupérer la réponse de la prise en charge sous format électronique.
 - ▶ Accompagnement des établissements de soins relevant du secteur public pour l'amélioration du recours au Tiers Payant (23 établissements de soins visités au niveau de 20 villes: Tanger, Marrakech, Agadir, Safi, Essaouira, Ouarzazate, Errachidia, Khouribga, ...) ;
 - ▶ Amélioration de la collaboration avec les établissements de soins privés (Partenariat ANCP) ;
 - ▶ Mise en place du contrôle du double bénéfice de l'AMO et du RAMED à travers les échanges de fichiers entre la CNSS, l'ANAM et le Ministère de l'intérieur ;
 - ▶ Déploiement de la nouvelle stratégie du contrôle médical ;
 - ▶ Renforcement du dispositif de lutte contre la fraude à l'AMO.

BILAN DES ACTIVITES



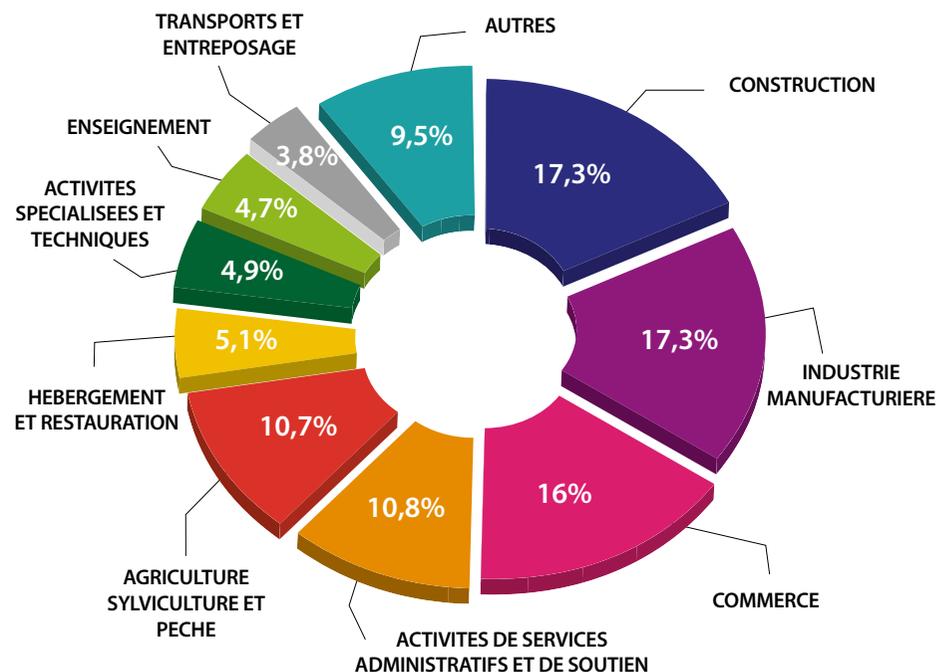
Evolution de la population ayant les droits ouverts

+7%

Pensionnés	Assurés	453 842
	Conjoints	192 658
	Enfants	175 904
	15%	822 404
Salariés	Assurés	1 936 945
	Conjoints	790 786
	Enfants	1 992 635
	85%	4 720 366
Total		5 542 770

La population ayant les droits ouverts à l'AMO a enregistré une croissance de 7% entre 2015 et 2016, passant de 5 200 162 à 5 542 770. La part des salariés du total de la population ayant les droits ouverts est prédominante, soit 85% alors que celle des pensionnés ne représente que 15%.

Salariés ayant les droits ouverts par secteur d'activité



Plus de la moitié de la population ayant les droits ouverts à l'AMO, soit 51%, relèvent des secteurs de la construction, des industries manufacturières et du commerce.



BILAN DES ACTIVITES

Evolution du nombre des dossiers déposés

Type	2015	2016	Variation
Dossier de remboursement des assurés	2 979 588	3 432 842	15%
Dossier de remboursement des prestataires de soins	155 862	186 410	20%
Demande de prise en charge & Demande d'entente préalable	179 294	178 536	-0,4%
Demande d'ouverture de droits ALD	23 505	28 638	22%
Total	3 338 249	3 826 426	15%

Le nombre global de dossiers déposés en 2016 a atteint 3,83 millions de dossiers, soit une augmentation de 15% par rapport à 2015.

Evolution de l'activité AMO

	2015	2016	Var 16/15
ALD accordées	22 804	30 964	36%
Nombre de PEC* accordées	134 638	175 434	30%
Nombre de DRPS remboursés	134 190	157 765	18%
Nombre de DR remboursés	2 520 203	2 741 496	9%

(*)PEC : Prise en charge

Les effectifs des ALD et PEC accordées ont enregistré respectivement une hausse de 36% et 30% et ce entre 2015 et 2016. Quant aux effectifs des DR et DRPS remboursés, ils ont connu respectivement une hausse de 9% et 18% et ce sur la même période.

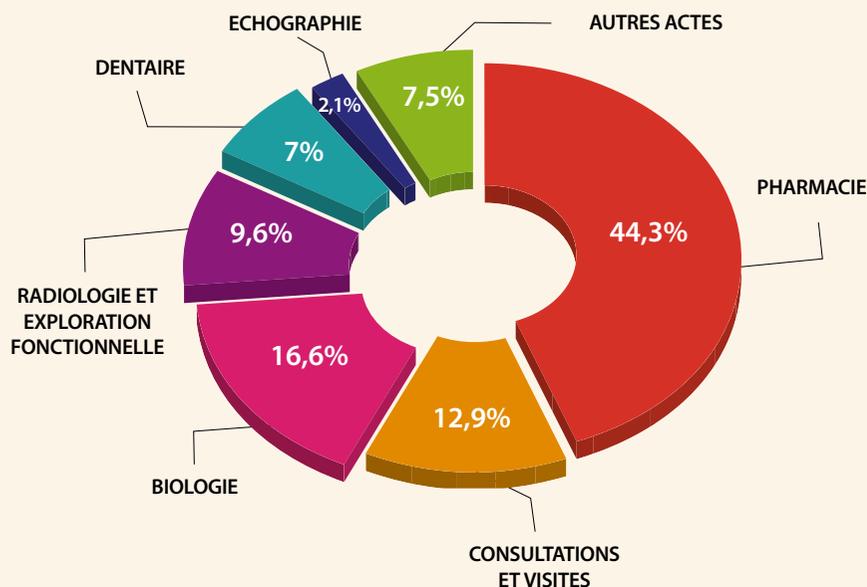
Délai de remboursement

Indicateur	Délai légal	Délai réel		
		2015	2016	Variation 2016/2015
Remboursement des dossiers des assurés (DR)	3 mois max	23 j	22 j	-4%
Remboursement des prestataires de soins (DRPS)	6 mois max	44 j	33 j	-25%

Entre 2015 et 2016, les délais de paiement des DR et DRPS ont baissé pour atteindre respectivement 22 jours et 33 jours.

BILAN DES ACTIVITES

Structure du montant remboursé des dossiers ambulatoires par postes d'actes



Le Poste « Pharmacie » constitue 44% du total du montant remboursé en ambulatoire, suivie par la « Biologie » (17%).



Dépenses de prestations par type d'assuré

	Type d'assuré		Total
	Pensionnés	Salariés	
Fréquence de dossiers	3,64	2,35	2,69
Coût moyen / dossier (en dhs)	1 177,33	769,74	916,53
Coût moyen/bénéficiaire (en dhs)	4 290,05	1 805,36	2 466,11
% Nombre de dossiers	36%	64%	100%
% Prestations remboursées	46%	54%	100%

La consommation moyenne annuelle par bénéficiaire d'un pensionné, a atteint 4 290 dhs correspondant à plus que le double de la consommation moyenne d'un assuré actif qui s'est établie à 1 805 dhs au titre de l'année 2016. Cet écart est expliqué par une fréquence annuelle élevée chez l'assuré pensionné : 3,64 dossiers déposés par an (2,35 chez l'assuré actif) et un coût moyen qui s'élève à 1 177dhs (770dhs chez l'assuré actif).



BILAN DES ACTIVITES

Répartition des PEC selon les prestataires de soins(*)

Catégorie PS	Poids en nombre	Poids en valeur accordée
Cliniques	79%	85%
Polycliniques CNSS	13%	8%
CHU	7%	6%
Hôpitaux Publics	1%	0%
Ligue Nationale de Lutte Contre les Maladies Cardio-vasculaires	0%	1%
Total	100%	100%

La prise en charge est majoritairement le fait des cliniques (79% des dossiers, 85% du montant accordé), suivies des polycliniques CNSS (13% des dossiers et 8% du montant accordé).

Répartition des ALD accordées(*)

Les types d'affections de longue durée	Nombre de ALD	%
Diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant	78 966	28%
Hypertension artérielle (HTA) sévère	71 119	25%
Tumeurs malignes « TM »	23 896	8%
Asthme sévère : J45	13 117	5%
Maladie coronaire	11 364	4%
Chirurgie Cardiaque	8 658	3%
Insuffisance rénale chronique terminale	7 484	3%
Valvulopathies rhumatismales	7 343	3%
Troubles permanents du rythme et de la conductivité :	6 595	2%
Glaucome chronique	5 843	2%
Troubles graves de la personnalité :	5 109	2%
Accident vasculaire cérébral ou médullaire ischémique ou hémorragique :	4 994	2%
Epilepsie grave :	4 538	2%
Maladies chroniques actives du foie (hépatites B et C)	3 950	1%
Insuffisance cardiaque : IC	2 972	1%
Affections malignes du tissu lymphatique ou hématopoïétique :	2 694	1%
Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave	2 476	1%
Etat de déficit mental :	2 084	1%
Maladie de Parkinson	2 042	1%
Psychoses :	2 011	1%
Autres	14 209	5%
Total général	281 464	100%

(*) Données depuis le démarrage de l'AMO

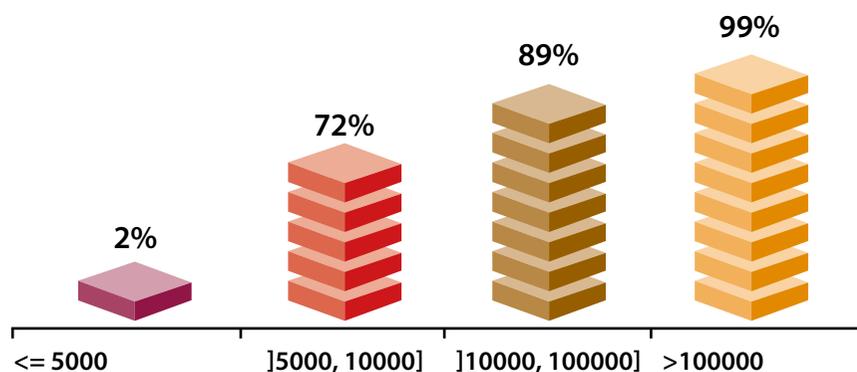
53% de l'ensemble des ALD accordées correspondent au diabète et à l'hypertension artérielle sévère.

BILAN DES ACTIVITES



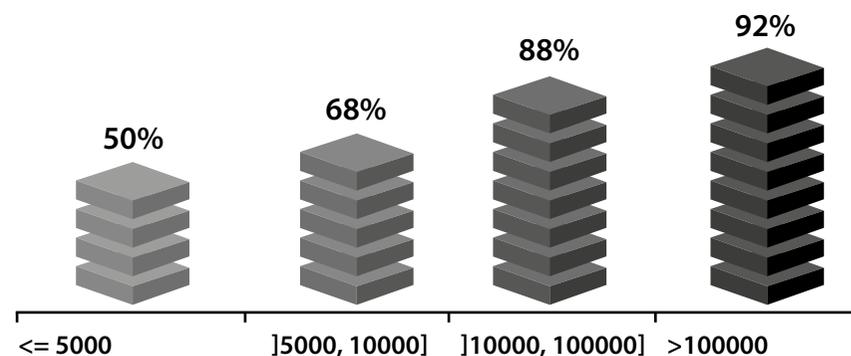
Taux et part des prises en charge (PEC) dans le total des dossiers remboursés selon le montant remboursé

Part des PEC dans les dossiers remboursés par tranche de montant remboursé



Plus le montant du dossier est important, plus le recours au tiers payant est important (99% pour les dossiers dont le montant est > à 100.000 dhs).

Taux de remboursement par tranche de montant du dossier remboursé

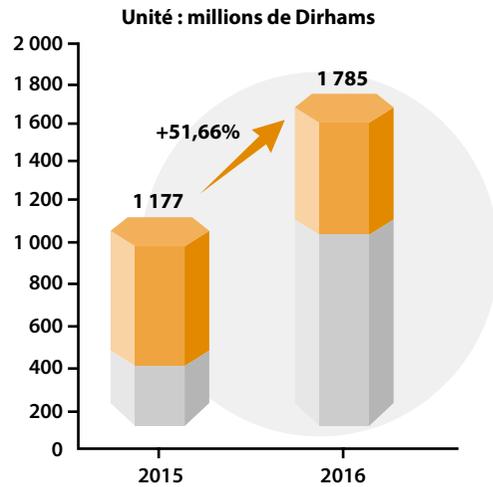


Plus le montant du dossier est important, plus le taux de remboursement est important. Ce taux passe de 50% pour les dossiers dont le montant est inférieur à 5 000 dhs à 92% pour ceux dont le montant est supérieur à 100 000 dhs.



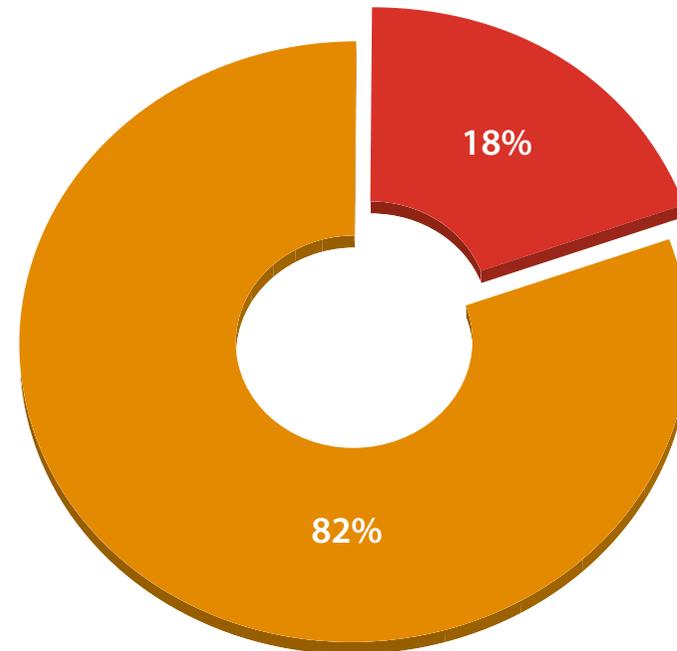
BILAN FINANCIER

Réserves AMO



Les réserves AMO ont progressé de 51,66% entre 2015 et 2016 en atteignant 1 785 millions de dirhams en 2016 contre 1 177 millions de dhs en 2015. Cette augmentation est due à l'évolution des réserves de sécurité qui ont atteint 315 millions de dhs en 2016 contre 232 millions de dhs en 2015 et celle des réserves pour prestations restant à payer qui sont passées de 945 millions de dhs en 2015 à 1 470 millions de dhs en 2016.

Structure des réserves AMO par nature



■ Réserves pour prestations restant à payer ■ Réserves de sécurité

Les prestations restant à payer représentent la majeure partie des réserves AMO, soit une part de 82 % contre 18% pour les réserves de sécurité.

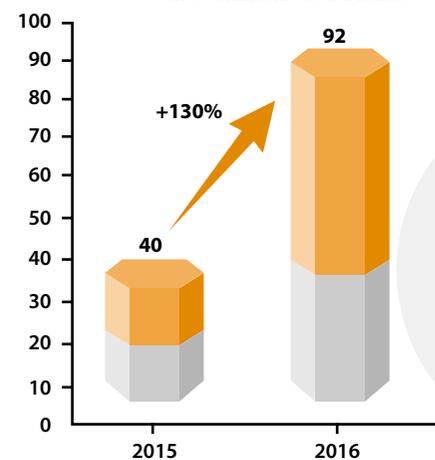
BILAN FINANCIER



Produits des placements
financiers des réserves

+130%

Unité : millions de Dirhams



Le produit des placements financiers des réserves de l'AMO est passé de 40 millions de dhs en 2015 à 92 millions de dhs en 2016, enregistrant ainsi une hausse de 130%.





COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Exercices antérieurs 2		
1 . COTISATIONS				
. Cotisations	6 201 253 036,15	-47 897 080,11	6 153 355 956,04	4 846 108 310,46
. Prélèvements sur la réserve de sécurité	-	-	-	-
. Ajustements de cotisations	-	-	-	-
TOTAL 1	6 201 253 036,15	-47 897 080,11	6 153 355 956,04	4 846 108 310,46
2 . PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION				
. Subventions d'exploitation	-	-	-	-
. Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
. Reprises d'exploitations ; transferts de charges	994 096 295,00	-	994 096 295,00	1 017 709 703,00
TOTAL 2	994 096 295,00	-	994 096 295,00	1 017 709 703,00
3 . PRESTATIONS ET FRAIS				
. Prestations et frais payés	3 449 727 220,28	-	3 449 727 220,28	2 272 957 304,43
. Variation des provisions pour prestations à payer (1)	-428 250 000,00	-	-428 250 000,00	498 190 000,00
. Variations des provisions mathématiques (1)	-	-	-	-
. Dotation à la réserve de sécurité	88 053 450,48	-	88 053 450,48	69 606 020,98
. Variations des autres provisions techniques (1)	-	-	-	-
TOTAL 3	3 109 530 670,76	-	3 109 530 670,76	2 840 753 325,41
4 . CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION				
. Achats consommés de matières et fournitures	-	-	-	-
. Autres charges externes	462 246 378,51	3 398 642,95	465 645 021,46	426 179 732,13
. Impôts et taxes	105 850,28	-	105 850,28	61 781,50
. Charges de personnel	-	-	-	-
. Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
. Dotations d'exploitation	1 183 262 050,87	-	1 183 262 050,87	1 002 090 733,14
TOTAL 4	1 645 614 279,66	3 398 642,95	1 649 012 922,61	1 428 332 246,77
5 . PRODUITS DES PLACEMENTS EN COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES				
. Revenus des placements	-	-	-	-
. Gains de change	-	-	-	-
. Profits sur réalisations des placements	-	-	-	-
. Intérêts et autres produits de placements	426 158 373,29	2 217 198,54	428 375 571,83	132 799 368,02
. Reprises sur charges de placements en couverture des provisions techniques; transferts de charges	-	-	-	-
TOTAL 5	426 158 373,29	2 217 198,54	428 375 571,83	132 799 368,02
6 . CHARGES DES PLACEMENTS EN COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES				
. Frais de gestions des placements	-	-	-	-
. Pertes de change	-	-	-	-
. Pertes sur réalisations des placements	91 463,35	-	91 463,35	10 241 289,89
. Autres charges de placements	-	-	-	-
. Dotations sur placements en couverture des provisions techniques	-	-	-	-
TOTAL 6	91 463,35	-	91 463,35	10 241 289,89

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES



7 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE TECHNIQUE(1+2-3-4+5-6)	2 866 271 290,67	-49 078 524,52	2 817 192 766,15	1 717 290 519,41
8 . PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS				
. Commissions obtenues pour gestions pour compte	-	-	-	-
. Ventes de marchandises	-	-	-	-
. Produits d'exploitation – oeuvres sociales	-	-	-	-
. Produits financiers non techniques courants	497 316 991,90	3 302 215,93	500 619 207,83	496 215 714,47
. Immobilisations produites par la société mutualiste pour elle-même	-	-	-	-
TOTAL 8	497 316 991,90	3 302 215,93	500 619 207,83	496 215 714,47
9 . CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES				
. Charges d'exploitation – gestions pour compte	-	-	-	-
. Achats revendus de marchandises (2)	-	-	-	-
. Charges d'exploitation – oeuvres sociales	-	-	-	-
. Charges financières non techniques courantes	4 819,19	-	4 819,19	-
. Autres charges non techniques courantes	-	-	-	-
TOTAL 9	4 819,19	-	4 819,19	-
10 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE COURANT (8-9)	497 312 172,71	3 302 215,93	500 614 388,64	496 215 714,47
11 . PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS				
. Produits des cessions des immobilisations	-	-	-	-
. Subventions d'équilibre	-	-	-	-
. Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
. Autres produits non techniques non courants	374 361 470,18	-	374 361 470,18	479 086 049,78
. Reprises non courantes ; transferts de charges	887 371 882,00	-	887 371 882,00	545 151 214,00
TOTAL 11	1 261 733 352,18	-	1 261 733 352,18	1 024 237 263,78
12 . CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES				
. Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	320 513 890,16	-	320 513 890,16	44 254 508,71
. Subventions accordées	-	-	-	-
. Autres charges non techniques non courantes	-	3 194 462,40	3 194 462,40	1 979 086,91
. Dotations non techniques non courantes	1 056 917 530,57	-	1 056 917 530,57	888 453 451,98
TOTAL 12	1 377 431 420,73	3 194 462,40	1 380 625 883,13	934 687 047,60
13 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE NON COURANT (11-12)	-115 698 068,55	-3 194 462,40	-118 892 530,95	89 550 216,18
14 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE (10+13)	381 614 104,16	107 753,53	381 721 857,69	585 765 930,65
15 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE AVANT IMPOTS (7+14)	3 247 885 394,83	- 48 970 770,99	3 198 914 623,84	2 303 056 450,06
16 . IMPOTS SUR LES EXCEDENTS OU INSUFFISANCE	-	-	-	-
17 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE L'EXERCICE (15-16)	3 247 885 394,83	- 48 970 770,99	3 198 914 623,84	2 303 056 450,06